

ACTUALITÉS
Un dernier tour de piste pour
la commission Bouchard-Taylor
Page A 3



TCHAD
De nouveau les incendies
et le pillage dans la capitale
Page B 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCIX N° 22

LE LUNDI 4 FÉVRIER 2008

89c + TAXES = 1\$

«Super mardi» en Californie

Passion démocrate à San Francisco

Entre Clinton et Obama, la communauté gaie hésite

La Californie participera demain à un *Super Tuesday* plus crucial que jamais. Reportage à San Francisco, bastion démocrate où la lutte Clinton-Obama passionne tout un chacun, notamment la communauté homosexuelle.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

San Francisco — Sur les 43 collines de San Francisco, on entend ces jours-ci deux noms dont l'écho se répercute partout entre les vieux tramways et les cable cars: Hillary et Obama. C'est à peine s'il y en a eu un peu pour le Super Bowl.

La lutte électrisante que se livrent les deux prétendants démocrates à l'élection présidentielle de novembre passionne abondamment les résidents de la péninsule californienne. Déjà que le Golden State, qui participe demain au crucial *Super Tuesday* impliquant 22 États, fait montre d'un intérêt immense envers les prétendants (plus de 8 millions de téléspectateurs pour le débat télévisé de jeudi), il faut imaginer la situation dans le bastion des bastions démocrates.

«C'est la totale», dit en riant dans sa barbiche grisonnante Charles Henry, professeur d'études afro-américaines à la prestigieuse Université de Californie à Berkeley (UCB).

La totale parce qu'à San Francisco (SF), être non-démocrate est une quasi-hérésie. Plus de 55 % des électeurs inscrits s'enregistrent ici comme démocrates, alors que seulement 10 % cochent la case des rouges.

VOIR PAGE A 8: SAN FRANCISCO

■ McCain creuse l'écart, Clinton perd de l'avance, page B 1

■ La chronique de François Brousseau, page B 1



Le président serbe réélu Boris Tadic

SERBIE

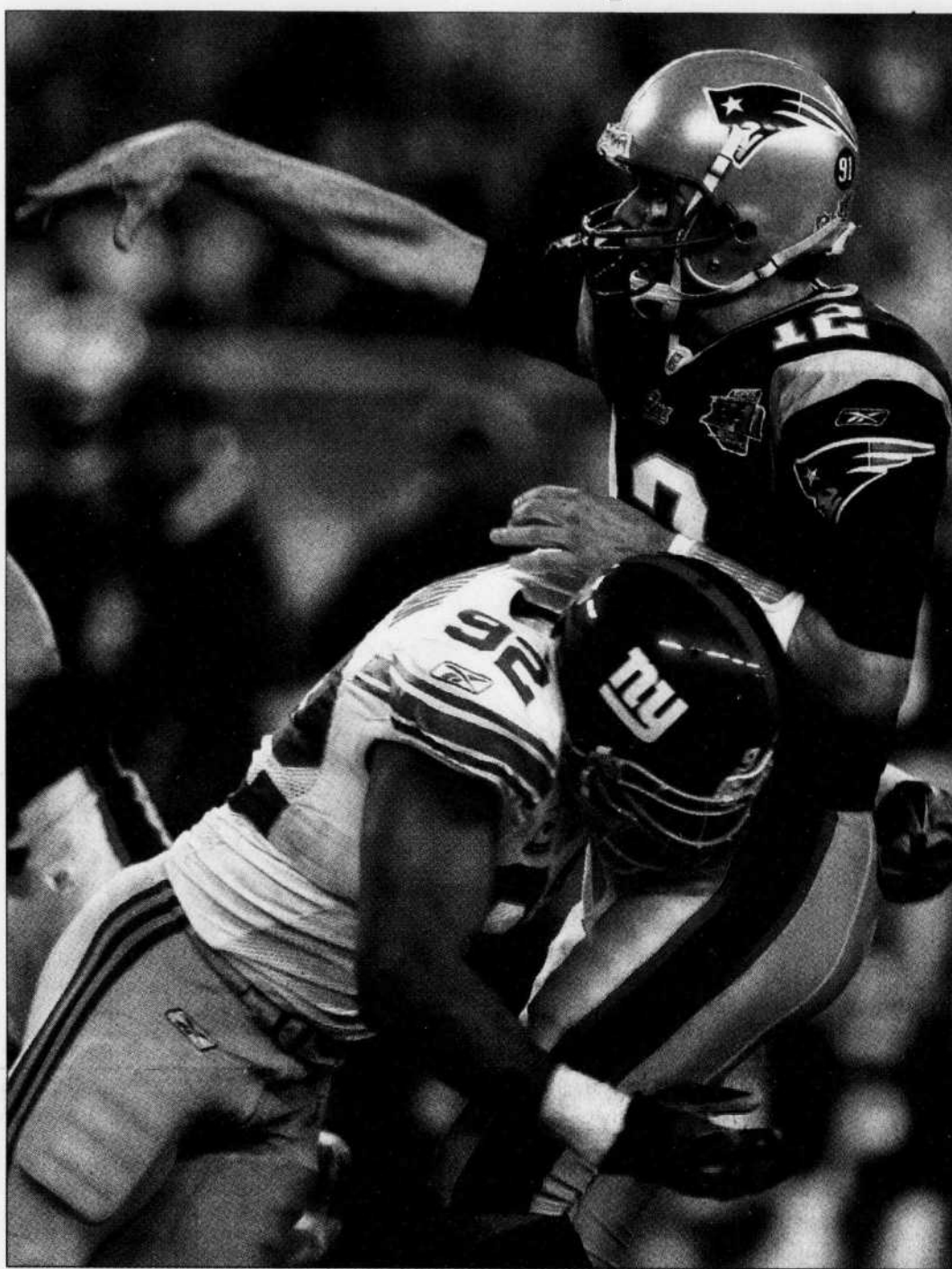
Les Serbes tranchent en faveur du clan pro-européen

■ À lire en page B 1

INDEX

Annonces.....	B 6	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 2	Météo.....	B 5
Convergence..	B 7	Monde.....	B 1
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 5
Décès.....	B 6	Religions.....	B 6
Économie.....	A 5	Sudoku.....	B 2
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Pleins feux sur le Super Bowl



GABRIEL BOUYS AGENCE FRANCE-PRESSE

C'ÉTAIT «le» jour de la grande célébration annuelle du football américain hier, alors que les Giants de New York tentaient de mettre fin à la saison de rêve des Patriots de la Nouvelle-Angleterre, dans le cadre du 42^e Super Bowl. Au moment de mettre sous presse, au début du troisième quart, ces derniers menaient 7 à 3. Avec leur quart-arrière vedette, Tom Brady — que l'on voit ci-dessus se faire plaquer par Michael Strahan, des Giants, ils étaient donnés favoris pour l'emporter, devenant ainsi la première équipe depuis 1972 à réussir une saison sans jamais subir la défaite. Les Patriots ont remporté le prestigieux championnat de la NFL en 2002, 2004 et 2005. De leur côté, les Giants étaient en quête de leur premier titre en 17 ans. Le compte rendu complet du match est disponible au www.ledevoir.com.

L'ENTREVUE

Parler récession, sans se fâcher

«Qu'est-ce qu'une récession?» Lorsque l'on pose la question aux élus, certains se mettent en colère, lâchent des jurons et qualifient la question de «niaiseuse», comme le ministre du Développement économique, Raymond Bachand. D'autres, cependant, prennent plaisir à y répondre. Et en détail. C'est le cas du député libéral de Laval-des-Rapides, Alain Paquet, ancien professeur d'économie à l'UQAM. Originaire d'un quartier humble de la capitale, il est détenteur d'un doctorat sur les cycles économiques. Rencontre avec un économiste intarissable.

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — «Deux trimestres consécutifs de croissance négative»: telle est la définition que l'on donne habituellement d'une récession. C'est la définition «populaire», souligne Alain Paquet, député de Laval-des-Rapides et docteur en économie, qui fut professeur à l'Université du Québec à Montréal de 1988 à 2003 (il est en congé sans solde depuis son élection le 14 avril 2003). «C'est celle que Jean Charest a donnée», à la mi-janvier à Sherbrooke, à l'entrée d'un caucus du PLQ. Celle, aussi, fournie quelques minutes plus tard par le ministre Raymond Bachand, «avec un peu plus... d'images».



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

VOIR PAGE A 8: RÉCESSION Alain Paquet, économiste et député de Laval-des-Rapides

Rappel à l'ordre de Marois

Les sorties publiques, «ce n'est pas bon pour le parti»

ROBERT DUTRISAC

Québec — La chef du Parti québécois, Pauline Marois, est tombée à bras raccourcis, hier, sur tous les péquistes qui étalent leurs opinions sur la place publique, à commencer par l'ancien premier ministre Bernard Landry et deux personnes qui l'ont conseillée, Joseph Facal et Jean-François Lisée. La chef péquiste a ordonné que cesse la «culture de confrontation» qui sévit dans son parti.

«À chaque fois, j'entends vos dents grincer. Vous êtes tannés. Moi aussi, je suis tannée», a lancé Pauline Marois devant les membres de l'exécutif régional de la Capitale nationale qui amorçait une journée d'échanges sur des propositions en vue du conseil national de la mi-mars.

La chef péquiste n'a guère pris que MM. Landry, Facal et Lisée, ainsi que le président de la Commission politique du PQ, François Rebello, signent la semaine dernière un manifeste de la Coalition Stoppons la réforme réclamant l'imposition immédiate d'un moratoire de l'implantation de la réforme scolaire en 4^e et 5^e secondaire. M. Landry et M. Facal ne se sont aucunement privés de commenter dans les médias cette réforme qu'ils considèrent comme un échec, mais



«Vous êtes tannés. Moi aussi, je suis tannée», a lancé Pauline Marois

VOIR PAGE A 8: MAROIS

Propreté: les amendes rapportent gros dans Ville-Marie

Le zèle des inspecteurs pourrait générer plus d'un million cette année

JEANNE CORRIVEAU

La propreté au centre-ville continue d'être une activité lucrative pour l'arrondissement de Ville-Marie. Huit mois après l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la propreté, plus de 2000 contraventions ont été distribuées. À ce rythme, c'est un potentiel de 1,2 million de dollars que récoltera l'arrondissement annuellement. Le zèle déployé par les inspecteurs commence toutefois à exaspérer ceux qui, malgré leur bonne volonté, récoltent des amendes salées.

Quand Yasmina El Jamaï a reçu par la poste son billet d'infraction, elle n'avait pas envie de rire. L'arrondissement de Ville-Marie lui réclamait 166 \$ pour avoir sorti son sac de recyclage après les heures autorisées. Elle ne s'était même pas rendu compte qu'à 13h, le camion de recyclage était déjà passé lorsqu'elle a déposé

VOIR PAGE A 8: AMENDES

ESPACE MUSIQUE 100,7 FM

www.radio-canada.ca/radio

CHANSON 9h

En semaine avec Stanley Péan Réalisation: Catherine Dupuy

LES ACTUALITÉS

Un nouvel institut fédéraliste à Montréal

Patrice Ryan et Alexandre Trudeau font partie des fondateurs

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Il déteste qu'on le désigne comme «le fils de», mais lorsque Patrice Ryan présidera ce soir à la création officielle de l'Institut du Canada moderne (ICM), nouvelle «boîte à idées» vouée au «renouvellement de l'État fédéral canadien», plusieurs vont se demander s'il ne marche pas dans les traces de son père, Claude. «J'ai un faible pour Le Devoir», note au détour d'une phrase celui qui est à la tête de Ryan affaires publiques, une firme de lobbying et de communications. Un autre «fils de» fait partie du conseil d'administration, Alexandre Trudeau. «C'est un cinéaste, qui s'assume très bien comme personne», rétorque Patrice Ryan, un sourire dans la voix à l'autre bout du fil.

Malgré tout, «peu de gens connus font partie de l'Institut», et ce ne sont pas «des gens de la vieille garde», explique M. Ryan, qui agit avec un cofondateur, l'avocat Frédéric Bérard, lequel travaille pour la firme de relations publiques HKPD. C'est toutefois en présence de Benoît Pelletier, ministre québécois des Affaires intergouvernementales, de Michael Ignatieff (député libéral fédéral), ainsi que d'André Pratte, éditorialiste en chef de La Presse, que sera lancé l'ICM ce soir au très branché Suco Lounge à Montréal. Ce sont là des invités d'honneur qui viennent «saluer l'initiative», précise M. Ryan, et non des membres actifs de l'ICM: «Ce sont des amis plus que des partenaires.»

Plusieurs auteurs qui ont participé à l'ouvrage collectif *Reconquérir le Canada, Un nouveau projet pour la nation québécoise*, (Voix parallèles), sous la direction de M. Pratte, seront présents. L'idée de l'ICM

est toutefois antérieure à la production de ce livre, qui visait, comme le nouvel institut, à renouveler les idées sur la fédération canadienne. «Aussi, on n'est pas partisans, on n'est pas PLC, on n'est pas conservateurs, on est canadiens fédéralistes, essentiellement.» Canadiens d'abord et avant tout? «Canadiens, québécois... fédéralistes... on est un peu comme Elvis Gratton !», répond un Ryan plein d'autodérision, avant d'ajouter plus sérieusement: «C'est ça l'essentiel du message, on est "tout" ça: il faut qu'on trouve une façon d'exprimer ce mélange correctement d'une façon qui est honorable et digne», plaide-t-il.

Le Think Tank

L'ICM dévoilera ce soir un premier numéro de son bulletin d'une quinzaine de pages s'intitulant *Le Think Tank*. Dans une interview avec les deux cofondateurs, M. Ryan explique qu'il compte intervenir sur la place publique puisque, à son sens, «il n'y a pas réellement de voix à l'extérieur des partis politiques traditionnels pour les gens qui croient encore que ce pays, le Canada, vaut la peine d'être promu et défendu». L'ICM étant à la recherche de financement, elle n'a pas, pour l'instant, les moyens de publier des études, ce qu'il compte faire à moyen terme. La vitrine Web n'est pas non plus terminée. Les nouvelles «boîtes à idées» ou *think tank* sont nombreuses au Québec. Pensons à l'Institut économique de Montréal, l'Institut de recherche sur le Québec, l'Institut du Nouveau monde, etc. Ce dernier est un «véritable modèle sur le plan du rayonnement et du financement», estime M. Ryan.

Le Devoir

Omar Khadr: de combattant d'al-Qaïda à enfant soldat

La commission militaire de Guantanamo Bay entend aujourd'hui les arguments des avocats du jeune Canadien capturé en Afghanistan

BRIAN MYLES

De combattant d'al-Qaïda à enfant soldat. D'agresseur à victime. Le retour du jeune Omar Khadr devant la commission militaire de Guantanamo Bay, aujourd'hui, s'opère dans un radical changement de perspective.

Les avocats de l'armée américaine qui défendent Khadr, un Canadien capturé en Afghanistan à l'âge de 15 ans, ont déposé récemment une requête pour faire casser les accusations de meurtre, de tentative de meurtre, de conspiration, de soutien matériel au terrorisme et d'espionnage portées contre lui. Puisqu'il était mineur lors de sa capture par des soldats américains au terme d'un affrontement sanglant, en 2002, Khadr devrait être considéré comme un enfant soldat. Or, le Protocole de l'ONU concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ratifié par les États-Unis, assimile les enfants soldats à des victimes plutôt qu'à des ennemis combattants volontaires. Par conséquent, la commission militaire n'aurait pas la compétence nécessaire pour juger le jeune canadien, font valoir ses avocats.

Un juge militaire, le colonel Peter Brownback, décidera aujourd'hui

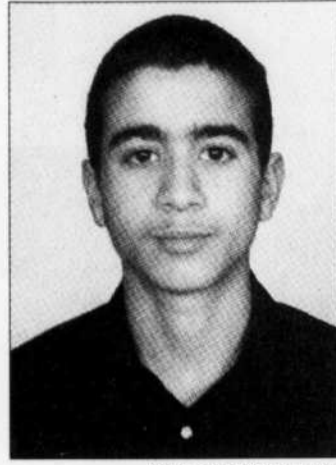
du sort de Khadr. S'il décide de poursuivre le procès, ce sera la première fois dans l'histoire du droit international qu'un enfant est jugé pour crime de guerre.

Omar Khadr a reçu récemment l'appui de Robert Badinter et de 17 juristes d'envergure internationale. M. Badinter, un ancien ministre français de la Justice, avait l'intention de se rendre à Guantanamo Bay pour prêter assistance à Khadr. Le Pentagone lui a cependant interdit de le faire.

Omar Khadr vient d'une famille au passé trouble. Dès l'âge de 11 ans, ses frères et lui ont été plongés dans l'univers sombre du terrorisme par leur père, qui les a envoyés dans les camps d'entraînement d'Oussama ben Laden en Afghanistan.

«Enrôlement forcé»

Selon l'argumentaire de Robert Badinter, ces séjours répétés dans les camps d'al-Qaïda «sont assimilables à un enrôlement forcé et donc à une violation des principes internationaux». «En matière de poursuites pénales, l'effort de la communauté internationale a porté à titre principal contre les individus responsables de l'enrôlement et de la participation des enfants soldats dans les conflits armés,



MIKE CASSESE REUTERS
Omar Khadr, photographié en 2005

taque pour l'effrayer. La justice militaire américaine lui reproche d'avoir tué le sergent Christopher Speer au moyen d'une grenade. Il risque la prison à vie. Washington veut le juger comme un adulte, alors qu'il était mineur lors de sa capture.

Omar Khadr a droit à la protection accordée à tous les mineurs, estime Robert Badinter. «Il existe un consensus universel sur le fait qu'un mineur doit bénéficier d'un traitement judiciaire particulier, à finalité plus éducative que répressive, qu'il s'agisse de la détention, du jugement ou de la peine encourue. Tous les principaux textes internationaux affirment ce principe», écrit-il. La justice canadienne serait mieux placée que les tribunaux militaires d'exception pour décider du sort de Khadr, croit M. Badinter.

Des organismes non gouvernementaux, dont Amnesty International et Human Rights Watch, partagent cet avis. Ils ont acheminé vendredi une lettre au Secrétaire américain à la Défense, Robert Gates, pour lui enjoindre de renvoyer Khadr devant un tribunal de la jeunesse américain ou de le remettre tout simplement entre les mains de la justice canadienne.

Le Devoir

Sous-financement de l'éducation

La CSQ réclame des investissements de 1,5 milliard d'ici trois ans

ALEXANDRE SHIELDS

L'ensemble du réseau de l'éducation manque cruellement de ressources, à un point tel que la Centrale des syndicats du Québec réclamera aujourd'hui un investissement de l'ordre de 1,5 milliard de dollars d'ici trois ans, lors des consultations prébudgétaires de la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget.

Le portrait que dresse le président de la Centrale, Réjean Parent, est d'ailleurs des plus sombres. «Les carences au primaire et au secondaire dans le secteur public minent les efforts en vue d'assurer la réussite scolaire du plus grand nombre tandis que le sous-financement des établissements d'enseignement supérieur atteint maintenant des niveaux alarmants qui risquent de causer des retards qu'il sera très difficile de combler», a-t-il soutenu hier.

Pour les secteurs préscolaire, primaire et secondaire, on évalue les besoins à 700 millions de dollars, ce qui est l'équivalent d'une injection de près de 15 000 éducateurs (professionnels, enseignants, techniciens et autres personnels de soutien) en début de carrière, soit 13 % de plus que l'effectif actuel. Selon M. Parent, les efforts doivent être intensifiés pour assurer la réussite scolaire, réduire le décrochage et accroître le soutien aux enfants en difficulté, mais aussi pour augmenter l'aide et l'encadrement pour les enfants de milieux défavorisés.

Avec plus d'argent, a-t-il illustré, on pourrait par exemple réduire la taille des classes. «La réduction de la taille des classes constitue une approche qui a fait ses preuves en Ontario, ces dernières années, pour accroître la réussite scolaire», a-t-il rappelé. Réjean Parent estime aussi qu'il est urgent d'ajouter des res-

sources professionnelles et techniques, «qui sont actuellement en nombre trop restreint pour fournir le soutien nécessaire aux enfants et aux adultes en formation présentant des difficultés».

Réseau collégial

Le réseau collégial aurait quant à lui besoin de 305 millions de plus. Pour l'instant, a fait valoir M. Parent, «les carences du financement ont conduit les cégeps à diminuer l'offre des programmes offerts, à réduire les services professionnels et de soutien, à surcharger les enseignantes et les enseignants et à ne pas remplacer le personnel ou à le maintenir dans la précarité d'emploi». Les universités devraient pour leur part recevoir 400 millions supplémentaires, afin de rattraper la moyenne nationale de financement, selon Réjean Parent.

Pour la Centrale des syndicats du Québec, il est également «es-

sentiel» que l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants soit bonifiée, et ce, dans des proportions semblables aux investissements projetés dans l'offre de services, ce qui représenterait 100 millions. De plus, ont plaidé les représentants de la Centrale et de ses six fédérations de l'éducation, «les sommes prélevées auprès des étudiants sous forme de hausse des frais de scolarité doivent leur être retournées. C'est une question de justice sociale».

Pour financer ces mesures, Québec devrait notamment réserver pour l'éducation le quart des 406 millions en péréquation supplémentaire annoncés en décembre 2007. Pour le reste, «c'est une question de choix», a soutenu M. Parent. Mais n'oublions pas que l'Éducation est LA clé pour le développement d'une société.

Le Devoir

EN BREF

Oui aux commissions scolaires

Les cadres scolaires plaident en faveur du maintien des commissions scolaires et déconseillent à la ministre de l'Éducation de transférer leurs responsabilités

directement aux écoles, comme le préconise le chef adéquisite Mario Dumont. Le président de l'Association des cadres scolaires du Québec, Michel Simard, rencontrera la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesme, aujourd'hui, pour lui faire valoir son point de vue. — Le Devoir

Destinations

VOYAGES d'une vie

RÉSERVATION 60 jours avant la date de départ : Rabais de 100\$ par personne

PÉROU

Sud Pérou

* 10 nuits *

2 859 \$

Départs garantis : 22 Jan, 05, 12, 19 Fév, 04, 11, 18 Mars, 05, 12, 22 Avril
Lima Patacas Ica Nazca Arequipa Puno
Lac Titicaca Cuzco Vallée Sacrée Machu Picchu

BRÉSIL

Culture et Détente

* 14 nuits *

4 935 \$

Départ de groupe : 08 Septembre
Rio de Janeiro Iguazu Belo Horizonte
Tiradentes Ouro Preto
Florianapolis

TURQUIE

Le Grand Tour de la Turquie occidentale

* 14 nuits *

À PARTIR 2 569 \$

Départs : merc., entre le 1^{er} Avril et le 31 Oct.

Toute la Turquie

* 22 nuits *

À PARTIR 5 499 \$

Départ : 05 Septembre

Prix par personne, base double +

3627, rue St-Denis,
Montréal H2X 3L6514-844-0840
Métro Sherbrooke1 866 713-4439
www.voyagesdunevie.com

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez
Jean de Billy au 514-985-3456 : jdebilly@ledevoir.com

Chalk River: pas si dangereux que ça ?

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — L'exploitant du réacteur de Chalk River, Énergie atomique du Canada limitée (EACL), nie que ses installations nucléaires ontariennes aient été dangereuses en décembre dernier, au moment de leur redémarrage forcé. EACL a diffusé un communiqué de presse cette semaine dans lequel elle conteste l'allégation de Linda Keen selon laquelle son réacteur était mille fois plus dangereux que ce qui est considéré comme accep-

table à l'échelle internationale.

Les commentaires de Mme Keen sont «trompeurs et erronés», est-il écrit dans le communiqué d'EACL. «Mme Keen était dans l'erreur sur plusieurs points.» Mardi, la présidente limogée de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, Linda Keen, a soutenu devant le Comité parlementaire des ressources naturelles que les risques que le réacteur de Chalk River soit victime d'un accident nucléaire, tel qu'il était configuré au moment de son arrêt, étaient de 1 sur 1000. Le gouvernement

fédéral a quand même ordonné sa remise en fonction en décembre afin d'éviter une pénurie d'isotopes radioactifs dans le monde médical.

EACL conteste cette façon de calculer les risques. Aucune norme ne considère, par exemple, un scénario selon lequel une secousse sismique importante se produirait au cours d'une année sur un million, est-il écrit dans ce communiqué. EACL souligne en outre qu'aucun tremblement de terre n'a jamais eu lieu dans la vallée supérieure de la Gatineau, où

se trouve le réacteur. La société de la Couronne affirme même que dans le pire des scénarios, l'exposition de la population aux rayonnements radioactifs correspondrait à la moitié de celle des personnes subissant un test diagnostique cardio-vasculaire.

Un rapport d'étape déposé cette semaine indique qu'EACL a presque terminé les travaux de mise à niveau de ses installations. Ceux-ci devraient se terminer à la mi-mars.

Le Devoir

SÉRIE DE REPORTAGES à 17h45
BRÉSIL, RUSSIE, INDE, CHINE

Les périls du développement accéléré des 4 as de la croissance économique

Aujourd'hui: le Brésil

DÉS AUTELS
15 hReportage: Ginette Lamarche
Real-coord.: Ginette Viens

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

www.radio-canada.ca/desautels

ACTUALITÉS



Chantal Hébert

La maladie du secret

Du temps où il était patron de la fonction publique fédérale dans les années 80, on ne peut certainement pas dire que Paul Tellier courrait après les journalistes. Derek Burney, qui a été chef de cabinet de Brian Mulroney pendant le débat sur le libre-échange, n'était pas non plus épris des micros et des caméras. Le mois dernier, ces deux membres du groupe piloté par l'ancien ministre libéral John Manley se sont pourtant associés à un réquisitoire unanime contre la culture du secret du régime conservateur de Stephen Harper.

Dans son rapport sur l'avenir de la politique canadienne en Afghanistan, le groupe a réservé ses paroles les plus dures pour la mentalité d'assiégés que les conservateurs ont instaurée depuis leur arrivée au pouvoir. Selon le rapport, les Canadiens sont en droit d'attendre davantage de leurs élus que la vision tronquée qui leur est véhiculée. Le manque de transparence du gouvernement conservateur est d'autant plus injustifiable, avance le groupe, qu'il nuit à ses politiques.

En entrevue par la suite, M. Burney a été encore plus explicite. Parlant de la marge de manœuvre qui était la sienne du temps où il était ambassadeur à Washington, il a suggéré qu'en muselant son personnel diplomatique, le régime Harper se prive d'outils indispensables pour contextualiser sa politique étrangère.

On est loin ici des lamentations de journalistes. Derek Burney et Paul Tellier ont passé de grands pans de leur vie professionnelle dans le sérail fédéral. Leurs réseaux sont bien différents de ceux de la presse parlementaire. Leurs paroles font état d'un malaise de plus en plus palpable. Il déborde largement du cadre de la gestion de la mission afghane.

Bon nombre de fonctionnaires avaient pourtant poussé un soupir de soulagement en voyant le régime de Paul Martin remercié de ses services il y a deux ans. La tendance à l'éparpillement de l'équipe libérale, son incapacité à se fixer des objectifs durables, sa propension à faire porter par la fonction publique la responsabilité de scandales politiques comme celui des commandites avaient semé un certain désarroi dans l'appareil fédéral. En janvier 2006, la perspective d'un premier ministre moins brouillon était plutôt bienvenue.

Deux ans plus tard, force est de constater que Stephen Harper croyait ce qu'il disait à la fin de la dernière campagne quand il avait décrit la fonction publique fédérale comme un nid de libéraux. Depuis 24 mois, le premier ministre et son équipe ont souvent agi comme s'ils étaient en présence d'une cinquième colonne de fonctionnaires libéraux.

L'omerté imposée par les conservateurs à la fonction publique est sans précédent. Elle est devenue un sujet de fascination morbide dans les capitales provinciales et un sujet préoccupant pour ceux qui se soucient de l'état des politiques publiques au Canada.

En temps normal, à la mi-par-

cours d'un second mandat minoritaire successif, la fonction publique fédérale en serait à souhaiter l'avènement d'un gouvernement majoritaire. L'instabilité ambiante qui est la marque de commerce des régimes fragiles n'est pas porteuse de politiques très ambitieuses. Par définition, les gouvernements minoritaires privilégient le pilotage à courte vue. Ils ont généralement la peau plus mince que les régimes majoritaires.

Dans le climat actuel cependant, l'idée que la raison d'Etat ne passe pas par une majorité conservatrice fait du chemin tous les jours dans la capitale fédérale. Le devoir de réserve de la fonction publique a rarement été mis à aussi rude épreuve.

La méfiance qui caractérise les relations de l'équipe Harper avec ses interlocuteurs fait des ravages jusque dans ses propres rangs. La nouvelle voulant que Dimitri Soudas, un membre du bureau du premier ministre, se soit immiscé dans une dispute entre le ministre des travaux publics et un entrepreneur susceptible d'aider les conservateurs dans Outremont est la première controverse à saveur éthique à toucher directement la garde rapprochée de Stephen Harper.

Cette histoire n'aurait jamais pu voir le jour sans aide de l'intérieur du gouvernement. Les tractations entre les cabinets politiques ne sont ni du domaine public ni de celui de l'accès à l'information. Elles ne sont normalement à la portée ni des partis d'opposition, ni des journalistes. Ceci expliquant cela, l'histoire a déclenché une chasse aux sorcières aux plus hauts niveaux du gouvernement conservateur.

La gestion opaque de l'équipe Harper nuit à son message. On le voit plus que jamais depuis la rentrée parlementaire. Avec les contradictions et les demi-vérités qui s'accumulent dans le dossier du traitement des détenus afghans, les partis d'opposition ont beau jeu d'affirmer que de la culture du secret est en voie de devenir celle du mensonge.

A force de vouloir mettre le couvercle sur la marmite fédérale, le gouvernement Harper est en voie de la transformer en passoire. Les fuites qui ont mené à la publication de l'affaire Soudas sont un symptôme de l'état d'esprit qui règne dans les rangs conservateurs québécois à la veille ou à l'avant-veille d'un scrutin. Le fait qu'elles sont susceptibles de rendre un régime farouchement jaloux de ses secrets encore plus paranoïaque n'est pas de bon augure pour la suite des choses.

Il y a risque d'une spirale qui va finir par avoir raison de la capacité du gouvernement d'atteindre ses objectifs électoraux et politiques. La maladie du secret qui ronge le régime conservateur menace aussi bien ses perspectives d'avenir que la santé du débat public au Canada. Même de bons amis comme les membres du groupe Manley le lui ont dit.

chebert@thestar.ca

Chantal Hébert
est columnist politique
au Toronto Star.

EN BREF

Appui réclamé pour un journaliste afghan

Ottawa — Le leader du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton, souhaite que le Parlement canadien exprime son appui à un journaliste afghan condamné à mort pour avoir prétendument insulté l'islam. En entrevue hier, M. Layton a déploré que le gouvernement conservateur soit resté à peu près muet sur le cas de Sayad Parwez Kambaksh, épinglé pour avoir distribué un texte sur le rôle assigné aux femmes par les musulmans fondamentalistes. Le chef néo-démocrate a dit que des soldats canadiens ont perdu la vie pour une mission censée aider à construire la démocratie en Afghanistan, et que le Canada est donc tout à fait en droit de prendre position sur cette question. Neil Hrab, un porte-parole du ministre des Affaires étrangères, Maxime Bernier, a affirmé que des diplomates à Kaboul ont fait part de leur préoccupation au gouvernement afghan, et qu'Ottawa suit toujours

«activement» ce dossier. Mais M. Layton réclame une prise de position publique de la part du Canada. — *La Presse canadienne*

Fondation d'un nouveau Parti indépendantiste

Le Parti indépendantiste, qui a été accrédité par le directeur général des élections le 18 octobre 2007, a tenu, hier, à Montréal, son assemblée publique de fondation. Une quarantaine de personnes ont jeté les bases de cette nouvelle option politique. Selon le porte-parole, Eric Tremblay, le but du Parti indépendantiste est de réaliser l'indépendance du Québec dès la prise du pouvoir. Le parti entend présenter des candidats dans les 125 circonscriptions du Québec à la prochaine élection générale. Le Parti indépendantiste compte 600 membres, en grande partie dans la région de Montréal. Cette nouvelle formation ne devrait pas avoir d'incidence sur le prochain scrutin, a commenté la députée péquiste de Taschereau, Agnès Maltais. — *La Presse canadienne*

Commission Bouchard-Taylor

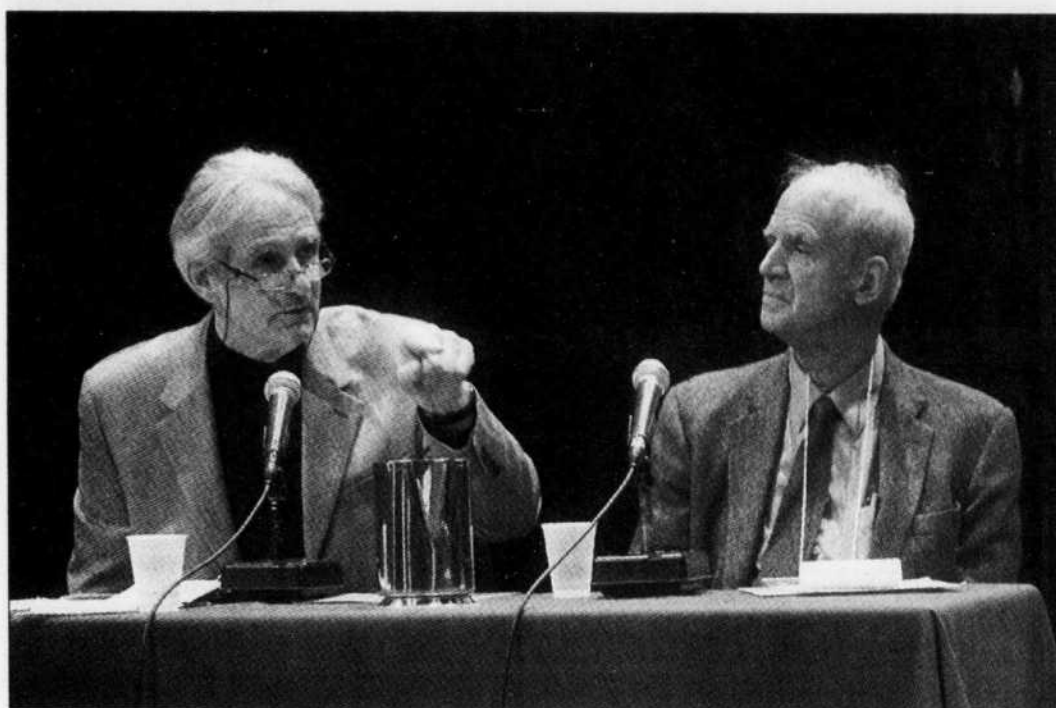
Un dernier forum rassembleur

Après avoir longuement discuté, parfois durement, et parfois même «trop» durement, selon le coprésident Gérard Bouchard, de leurs différences, les Québécois étaient invités hier, au dernier forum de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, à répondre à la question «Qu'est-ce qui nous unit?», dans la société québécoise.

CAROLINE MONTPETIT

C'est le professeur de philosophie Georges Leroux qui a ouvert les débats hier en présentant une conférence sur ce thème. Revenant sur les droits prescrits par la Charte québécoise des droits et libertés, M. Leroux s'est interrogé sur la nécessité d'en demander plus. Des valeurs comme l'altruisme, dit-il, ne peuvent être l'objet d'une prescription légale. Or, «là où les droits s'arrêtent, les valeurs commencent», dit-il, mentionnant par ailleurs que la «pluralité croissante» de la société était un phénomène auquel il fallait s'adapter.

Selon Michel Venne, le directeur de l'Institut du Nouveau Monde, qui organisait ce dernier forum citoyen dans le cadre des travaux de la commission, ces rassemblements sont pertinents parce que «les gens n'ont pas nécessairement conscience du contenu des chartes». Par ailleurs, comme M. Leroux, M. Venne croit que «de droit ne suffit pas» pour assurer une cohésion des valeurs d'une société dans un contexte pluraliste. Pour cette raison, des débats s'imposent au Québec sur des questions comme la solidarité, la langue, la laïcité et les rapports intergénérationnels.



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Gérard Bouchard et Charles Taylor ont présidé hier le dernier forum de la commission sur les pratiques d'accommodement avant de remettre leur rapport, prévu pour la fin mars.

Les quelque 200 participants au forum d'hier étaient pour leur part invités à discuter des valeurs primordiales qui unissaient les Québécois, ainsi que des projets permettant de les mettre en œuvre. À la fin des débats, Solange Lefebvre, qui avait le rôle de rapporteur au terme des débats et qui est également titulaire de la Chaire religion, culture et société à la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Montréal, a dressé une liste des valeurs recensées au cours de la journée. On retrouvait par exemple dans cette liste: le respect, l'égalité, la solidarité, et la tolérance de l'autre, la laïcité, la paix, l'éducation, la liberté, la démocratie, la justice et le dialogue.

Mentionnant l'importance du lien social pour les participants, elle a relevé cette préoccupation des participants: est-ce que les ex-

pressions particulières rompent ce lien social?

Échanges interculturels

Parmi les moyens proposés pour mettre en pratique ses valeurs, certains participants ont mis l'accent sur les échanges interculturels entre Montréal et les régions, notamment par l'entremise des écoles primaires et secondaires, sur la reconnaissance des diplômes, sur les stages en entreprises pour les nouveaux immigrants, et sur un amendement à la charte des droits économiques et sociaux. Certains même ont évoqué la possibilité d'instaurer une charte de la laïcité.

En clôture des débats, Gérard Bouchard a fait valoir que les valeurs d'une société étaient souvent l'expression de débats gagnés de chaude lutte, comme, au Québec, la laïcisation et l'émancipation de la

femme. Son homologue, Charles Taylor, a mentionné un sondage récent qui montre que plus les Québécois ont des contacts avec des immigrants dans leur milieu de travail, plus ils sont ouverts aux accommodements raisonnables. Moins les Québécois comptent d'immigrants dans leur milieu de travail, moins ils sont ouverts à accepter d'autres cultures.

C'est donc ainsi que se terminait hier la dernière consultation des deux coprésidents de la commission, qui doivent rendre un rapport définitif sur leurs travaux à la fin du mois de mars au premier ministre du Québec, Jean Charest. Depuis ses débuts, la commission a reçu 901 mémoires et 3423 personnes ont assisté aux 22 forums régionaux de citoyens. Leur site Internet a pour sa part reçu 398 011 visites.

Le Devoir

Scandale des commandites

Gomery et Chrétien s'affronteront à nouveau

JONATHAN MONTPETIT

Le juge John Gomery retourne en cour cette semaine pour défendre son rapport, dans lequel il blâmait partiellement l'ancien premier ministre Jean Chrétien dans le scandale des commandites.

John Gomery, qui est aujourd'hui à la retraite et s'occupe de sa ferme au sud-ouest du Québec, tentera de parer aux efforts de M. Chrétien pour faire réviser les conclusions de la commission d'enquête. L'ancien ministre allègue que le juge a eu tort de lui attribuer une part de responsabilité et que les preuves sont insuffisantes pour soutenir les conclusions de l'enquête à son sujet. Le résumé de la défense déposé par M. Gomery en Cour fédérale, le mois dernier, mentionne que le commissaire disposait de preuves

«plus que suffisantes» à l'appui de son constat que M. Chrétien avait des comptes à rendre au sujet des fonds de commandite.

M. Chrétien, de même que son ex-chef de cabinet Jean Pelletier et l'ex-ministre des Travaux publics déchu Alfonso Gagliano, ont fait une demande de révision judiciaire du rapport Gomery peu après la publication de son premier volume, en novembre 2005. L'audition des témoins débute mercredi en Cour fédérale à Montréal.

M. Chrétien en a particulièrement contre la conclusion selon laquelle il était politiquement, sinon personnellement, responsable des millions de dollars empochés par des agences de publicité proches des libéraux. L'accuse M. Gomery de «confondre sa préoccupation pour l'unité nationale avec le programme des commandites».

En guise de réponse, M. Gomery rappelle plusieurs de ses constatations les plus accablantes, y compris que M. Chrétien a été à plusieurs reprises averti par la greffière du Conseil privé des lacunes du contrôle des fonds des commandites.

«Mme [Joceyline] Bourgon n'a cessé de souligner l'absence de règles pour le programme et a donné plusieurs avertissements, mais ces avertissements sont restés sans réponse», peut-on lire dans son exposé des faits et du droit.

La commission d'enquête a finalement découvert que certains des millions de dollars manquants sont retournés dans les coffres du Parti libéral fédéral sous forme de dons occultes.

Cinq personnes ont été accusées au criminel en lien avec le financement des commandites, tandis que le gouvernement fédéral espère toujours récupérer 50 millions manquants

La Presse canadienne

Loto Québec		Unibet	
Résultats des tirages du : 2008-02-02		Résultats des tirages du : 2008-02-01	
649	07 11 13 34 46 47	09 compl.	06 11 14 29 32 44
GAGNANTS	LOTS	GAGNANTS	LOTS
6/6	0 4 195 160,00 \$	6/6	0 2 000 000,00 \$
5/6+C	4 74 913,50 \$	5/6+C	1 75 000,00 \$
5/6	186 1 330,80 \$	5/6	17 750,00 \$
4/6	9 201 50,90 \$	4/6	769 75,00 \$
3/6	158 831 10,00 \$	3/6	13 645 10,00 \$
2/6+C	115 394 5,00 \$	2/6+C	7 757 5,00 \$
Ventes totales :	15 695 018 \$	Ventes totales :	784 613,00 \$
Prochain gros lot (approx.) :	9 000 000 \$	Extra	7141210
		Résultats des tirages du : 2008-02-01	
SUPER 7		GAGNANTS	
11 13 17 28 34 40 42		LOTS	
08 compl.		7/7	
		0 2 500 000,00 \$	
		6/7+C	
		2 66 986,50 \$	
		6/7	
		67 1 999,60 \$	
		5/7	
		4 528 100,60 \$	
		4/7	
		94 201 10,00 \$	
		3/7+C	
		88 563 10,00 \$	
		3/7	
		787 156 Participation gratuite	
		Ventes totales :	
		11 590 096 \$	
		Prochain gros lot (approx.) :	
		5 000 000 \$	
		NE MANQUEZ PAS LE GALA	
		LE 17 FÉVRIER 19H30, A TVA.	

Un avocat différent

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

UN AVENIR POUR LES FIDUCIES DE REVENU ?

DÉJEUNER-CAUSERIE

Desjardins



MARC P. TELLIER

Président et chef de la direction
Groupe Pages Jaunes

MARDI 19 FÉVRIER 2008

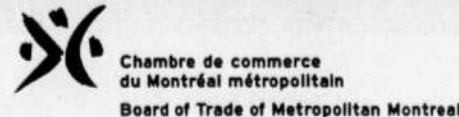
de midi à 14 h

Inscription

WWW.CCMM.QC.CA/MARC-P-TELLIER

514 871-4000, poste 4001

En association avec :



En collaboration avec :



LES ACTUALITÉS

Au Québec

Le suicide frappe de plus en plus les 50 ans et plus

ALEXANDRE SHIELDS

Le visage du suicide se transforme progressivement au Québec, si bien que le phénomène frappe de plus en plus les personnes âgées de 50 ans et plus, qui représentent désormais 40 % de ceux et celles qui se donnent la mort chaque année. Il s'agit là d'une tendance lourde à laquelle il faut s'attaquer, selon l'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic.

Selon des données de l'Institut national de santé publique du Québec, la proportion des décès par suicide concernant des personnes âgées de 50 ans et plus est passée de 27,2 % à 39,9 % entre 1999 et 2006. Cette progression constante représente une hausse de près de 47 % en seulement sept ans. Et les hommes sont encore une fois les plus frappés, puisqu'ils comptent pour 74 % des personnes de cette tranche d'âge qui ont recours à ce geste ultime.

Une priorité

À l'aube de la 18^e Semaine de prévention du suicide, qui se tient du 3 au 9 février, l'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic (AQRP) réclame donc à nouveau que la prévention du suicide chez les personnes âgées devienne une priorité d'action pour le gouvernement du Québec.

On exige notamment le développement de programmes de prévention s'adressant spécifique-

ment à l'entourage des personnes âgées suicidaires et l'amélioration de l'accessibilité à des services de santé mentale pour les individus à risque. Pour détecter les signes de détresse, l'AQRP estime qu'il faudrait déployer des professionnels formés pour reconnaître les signes de détresse, et ce, dans les milieux de vie des aînés.

Dès 2004, dans un document intitulé *L'Épidémiologie du suicide au Québec: que savons-nous de la situation récente?*, l'Institut national de santé publique du Québec signalait que la mortalité par suicide des générations du «baby-boom» semble se maintenir avec leur avancement en âge. Elle ajoutait que, si cette tendance devait persister, le Québec risque de connaître des taux de décès par suicide très élevés chez les personnes de 55 ans et plus dans les prochaines années.

Cette année, l'Association québécoise de prévention du suicide invite tout un chacun à «ouvrir les yeux» pour tenter de déceler les signes de détresse de ses proches. Et pour trouver de l'aide, autant pour les gens qui ont des idées suicidaires que leurs proches et amis, les intervenants rappellent qu'une ligne téléphonique spéciale est à leur disposition: 1 866 APPELLE (277-3553). Elle est en service 24 heures sur 24, sept jours sur sept. On peut alors les diriger vers les bonnes ressources.

Le Devoir

Québec solidaire souhaite le retour de... La Soirée du hockey

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Québec solidaire souhaite le retour de *La Soirée du hockey* dans une nouvelle télévision publique, a soutenu hier le porte-parole de la formation de gauche Amir Khadir. Le retour de l'émission mythique, en ondes les samedis soir de 1952 à 2004, figure au cahier des propositions de QS, dont les deux porte-parole, Françoise David et M. Khadir, ont présenté hier.

«C'est un clin d'œil pour dire qu'il y a un problème dans la privatisation de notre espace identitaire, culturel», a expliqué M. Khadir. Il a fait valoir qu'il était injuste que certains Québécois puissent regarder les matchs du Canadien sur les chaînes câblées alors que les autres, moins fortunés, n'y ont pas accès. Ces derniers n'ont pas non plus les moyens de «payer la bière ou les ailes de poulet dans des bars».

Amateur de hockey, M. Khadir a fait l'éloge du joueur des Capitals de Washington Alexander Ovechkin et de ses quatre buts de jeudi soir. «Il n'y a plus de véritable réseau de diffusion proprement national» au Québec, a-t-il affirmé. «Télé-Québec ne produit plus rien, ne fait que sous-contracter avec des privés [...] et à Radio-Canada on voit une lente érosion de la qualité des émissions d'affaires publiques.»

Haro sur Marois

Les dirigeants de QS s'en sont donné le reste pris à plusieurs reprises à Pauline Marois et au Parti québécois, dont ils espèrent ravir les sièges montréalais de Mercier et de Gouin lors des prochaines

élections générales. Selon eux, Mme Marois se montre «alarmiste» sur les questions de l'immigration et de la langue. «Je ne reconnais pas Mme Marois dans ses prises de position», a lancé Amir Khadir. Parfois, je me demande qui la conseille. Quand elle dit: «On est trop accommodants», il est clair que le choix de mots n'est pas innocent», a-t-il déploré.

QS s'oppose aux «mesures coercitives» que promet à ses yeux le chef péquiste dans son projet de loi sur l'identité (non débattu en Chambre). Il craint que ce type d'avenue n'encourage l'intolérance. QS est toutefois d'accord avec le PQ pour abaisser de 50 à 25 employés le seuil à partir duquel les entreprises doivent se doter d'un certificat de francisation. Favorable au moratoire sur la réforme de l'éducation, QS attendra l'adoption de la plateforme, à la fin du mois, avant de se joindre à la Coalition Stoppons la réforme. Elle n'a donc pas participé à la manifestation qui se tenait samedi à Montréal.

En matière économique, QS souhaite que la Caisse de dépôt soit désormais contrainte d'investir seulement dans des entreprises éthiquement et écologiquement responsables. «Pour avoir un Québec écologiste, il faut remettre les modes de production actuels», a déclaré Mme David, avant de préciser que son parti disait «oui à la création de la richesse», mais «responsable». Le congrès de QS se tiendra à Montréal le 29 février et les 1^{er} et 2^e mars.

Le Devoir

Les droits individuels des autochtones continuent d'être bafoués... légalement

Depuis plus de 30 ans, les autochtones ne peuvent plus formuler de plaintes auprès de la Commission des droits de la personne pour des litiges découlant de la Loi sur les Indiens

BRIAN MYLES

La Commission canadienne des droits de la personne recommande dans un rapport l'abrogation «immédiate» des dispositions législatives empêchant les autochtones de déposer des plaintes relatives à leurs droits individuels, notamment pour discrimination.

Depuis plus de 30 ans, les autochtones vivant dans des réserves ou hors des réserves ne peuvent plus formuler de plaintes auprès de la Commission pour des litiges découlant de la Loi sur les Indiens. Il leur est impossible de contester l'inscription ou la non-inscription d'une personne en tant que membre d'une Première Nation, l'utilisation et l'occupation des terres des réserves, les testaments et les successions, les questions relatives à l'éducation ou au logement, les décisions ministérielles au sujet de

personnes jugées incompétentes et la tutelle, de même que la promulgation de règlements.

Bref, les affaires de discrimination et autres atteintes aux droits individuels des Premières Nations restent impunies. Il s'agit là d'un frein à l'égalité qui est due aux autochtones, a fait savoir par communiqué Jennifer Lynch, présidente de la Commission canadienne des droits de la personne.

C'est la deuxième fois en trois ans que la Commission demande aux Communes d'abolir l'article 67 de la Loi sur les droits de la personne, en vertu duquel les droits des autochtones sont ainsi brimés. Un projet de loi en ce sens a franchi l'étape de la deuxième lecture, l'automne dernier à Ottawa, avant d'être renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones aux fins d'étude. Selon la Commission, l'abolition de l'article 67 «a déjà pris bien trop de temps».

Une certaine ambivalence

«Les membres des Premières Nations se voient toujours refuser la protection contre la discrimination que leurs autres concitoyens tiennent pour acquise. Cette situation est inacceptable dans une société libre et démocratique qui prône le respect des valeurs fondamentales que constituent les droits de la personne», déplore la Commission dans son rapport, intitulé *Toujours une question de droits*.

Depuis la publication de son premier rapport en 2005, la Commission a rencontré de nombreux leaders des Premières Nations, qui ont exprimé leur ambivalence sur la question. Ces chefs ont l'impression d'être contraints d'adhérer à un projet de loi qui est l'exemple même de «l'oppression colonialiste», bien qu'ils reconnaissent la nécessité absolue de protéger les droits des autochtones en raison de leur grande vulnérabilité.

Quelques dirigeants s'opposent même à l'abrogation de l'article 67, sous prétexte que les autochtones devraient être considérés comme des nations souveraines dotées de leurs propres lois et coutumes.

L'article 67 de la Loi sur les droits de la personne avait été adopté comme une mesure provisoire en 1977, alors que le gouvernement fédéral négociait avec les dirigeants des Premières Nations pour éliminer la discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens, ce qui a été réalisé en 1985. La mesure d'exception contenue dans l'article 67 est cependant restée en place, et les tribunaux en ont fait une interprétation étroite au fil des ans, si bien qu'un autochtone ne peut généralement pas saisir la Commission d'un litige découlant de l'application de la Loi sur les Indiens.

Le Devoir

Séisme au Rwanda



LIONEL HEALING/AFIP

AU MOINS quarante personnes ont été tuées hier, dont 34 au Rwanda, dans un séisme d'une magnitude de 6 sur l'échelle de Richter qui a surpris des milliers de fidèles pendant la messe matinale, faisant plus de 400 blessés au Rwanda et en République démocratique du Congo voisine. Au Rwanda comme en RDC, les murs de certaines églises se sont effondrés, piégeant des dizaines de fidèles venus assister au deuxième service de la matinée. En RDC, les autorités locales ont déploré au total six morts dans la province du Sud-Kivu (est), dont un enfant mort étouffé dans une bousculade, et près de 190 blessés.

Affaire Arar : le Canada et les États-Unis sont dans l'impasse

STEVE RENNIE

Ottawa — Les États-Unis et le Canada ne s'entendent toujours pas sur le retrait de Maher Arar de la liste américaine des personnes à surveiller, malgré la correspondance entre le ministre canadien de la Sécurité publique, Stockwell Day, et le secrétaire américain à la Sécurité intérieure, Michael Chertoff.

La Presse Canadienne a obtenu, grâce aux lois sur l'accès à l'information, les lettres qu'ont échangées le ministre Day et M. Chertoff à ce sujet, au cours d'une période allant de septembre 2006 à octobre 2007.

Les missives illustrent le fossé qui sépare Ottawa et Washington au sujet de l'inclusion de M. Arar dans la liste d'interdiction de vol. M. Day a écrit à M. Chertoff en septembre 2006, après qu'une commission d'enquête présidée par le juge Dennis O'Connor eut conclu que M. Arar, un ingénieur d'Ottawa, n'avait pas de liens avec des terroristes.

M. Arar, un citoyen canadien, a passé près d'un an dans une prison syrienne, où il a été torturé, après

avoir été arrêté au cours d'une escale à New York et détenu par les autorités américaines.

La commission O'Connor a conclu que M. Arar a été renvoyé dans son pays d'origine en bonne partie sur la foi d'informations erronées fournies aux Américains par la Gendarmerie royale du Canada. Le gouvernement conservateur lui a accordé une indemnisation de 10,5 millions de dollars, mais les Américains refusent de retirer son nom de la liste de surveillance.

M. Chertoff a répondu à la lettre initiale de M. Day quatre mois plus tard, en lui disant que les États-Unis ne discutent pas de la présence, ou pas, du nom d'un individu sur la liste. Et il ajoutait qu'après révision des données des services de renseignement américains au sujet, Washington ne retirerait pas le nom de M. Arar de la liste qui l'empêche d'entrer aux États-Unis. M. Day et Chertoff ont eu un entretien privé à Washington en janvier 2007 pour discuter de la question mais M. Day a admis que les deux pays sont toujours dans une impasse.

La Presse canadienne

Du faste des maharajas au luxe des nouveaux millionnaires, l'Inde fascine et intrigue...

TV5
WWW.TV5.CA

UN AUTRE MONDE

CE SOIR 20h

Offre de Microsoft

Yahoo veut du temps pour réfléchir

Seattle — Yahoo a annoncé ce week-end qu'il pourrait avoir besoin «d'un certain temps» pour examiner ses options stratégiques et notamment la question de savoir s'il souhaite ou non rester indépendant après l'OPA géante de 45 milliards de dollars annoncée par Microsoft.

Dans un communiqué publié sur son site Internet, le groupe a indiqué qu'il engageait un examen attentif de l'offre d'achat non sollicitée du numéro un mondial des logiciels, qui propose 31 dollars par action Yahoo, un prix payable en numéraire ou en titres — dans un rapport de 0,9509 action ordinaire Microsoft pour chaque action Yahoo.

Tout examen «inclura l'évaluation de toutes les alternatives stratégiques de la compagnie, parmi lesquelles le maintien de Yahoo sous la forme d'une entreprise indépendante», ajoute Yahoo. «Un processus d'étude comme celui-ci est fluide, mais il peut prendre un certain temps.»

Google, pour sa part, répondant à l'offensive de son grand rival, s'est interrogé sur la compatibilité de l'opération envisagée avec la législation antitrust et la lutte contre les monopoles.

David Drummond, l'un des vice-présidents de Google et son principal responsable pour les questions juridiques, estimait hier sur son blogue (<http://googleblog.blogspot.com>) que la fusion entre Microsoft et Yahoo pourrait entraver la libre concurrence qui alimente depuis plus de dix ans la course à l'innovation sur le Web.

L'action Yahoo a clôturé vendredi en très forte hausse de 47,97 % à 28,38 \$.

Microsoft a précisé avoir courtisé Yahoo au cours des 18 derniers mois. Ses approches étant restées infructueuses, il a alors décidé de s'adresser directement aux actionnaires du groupe. En réponse à une question pour savoir si Yahoo comptait solliciter des propositions auprès d'autres entreprises, le groupe a simplement répondu sur son site qu'il allait évaluer toutes les options.

Les analystes citent le câble-opérateur Comcast, le groupe de médias Viacom ou l'industriel General Electric parmi les autres candidats potentiels, même s'ils reconnaissent que les entreprises présentant un trésor de guerre aussi important que Microsoft pour financer une telle offre, ou une logique d'entreprise similaire en cas de rapprochement avec Yahoo, sont rares.

«Yahoo aurait beaucoup de mal, s'il restait indépendant, à faire monter son cours de Bourse jusqu'à 31 dollars à un horizon de deux ans», commente Mike Binger, gérant de fonds chez Trivent Minneapolis.

«Du point de vue des actionnaires, je pense que le prix proposé est très généreux au vu des fondamentaux actuels de l'activité du groupe Internet», ajoute-t-il. Le cours de Bourse de Yahoo évolue globalement sous la barre des 30 dollars depuis deux ans, et a même enfoncé celle des 20 dollars en janvier, toujours très loin des 125 dollars affichés début 2000, au plus fort de la bulle Internet. Par contraste, Google se négocie actuellement à cinq fois son cours d'introduction de 2004.

Reuters



ÉCONOMIE

PERSPECTIVES

Humaniser
le commerce

Le Canada et le Pérou viennent de signer un accord de libre-échange qui pourrait marquer une avancée importante sur la voie d'une certaine humanisation des règles du commerce international. L'avenir dira si, contrairement aux autres fois, les gouvernements, les entreprises et les syndicats prêteront vie aux nouvelles dispositions du traité visant la promotion des droits des travailleurs.

Announced en marge du Forum de Davos, il y a dix jours, la nouvelle est passée totalement inaperçue. Il est vrai que le Canada n'en est plus à son premier accord de libre-échange. Il faut dire aussi qu'avec des échanges commerciaux ne totalisant que 2,4 milliards entre les deux pays, il n'y a pas l'air d'avoir de quoi s'exciter, à part peut-être pour les compagnies minières canadiennes qui connaissent bien la richesse du sous-sol péruvien.

Le traité s'accompagne toutefois d'un accord parallèle sur l'environnement fort intéressant visant à renforcer la préservation de l'exceptionnelle diversité biologique présente au Pérou ainsi que la protection des connaissances traditionnelles des communautés autochtones. Il vient aussi avec un autre accord parallèle portant sur les règles et les conditions de travail qui se veut le plus ambitieux en son genre jamais signé entre deux pays.

Cette idée d'accords parallèles n'est pas nouvelle en soi. L'accord de libre-échange nord-américain (ALENA) s'accompagnait déjà il y a plus de dix ans d'un Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail et d'un Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. C'est Bill Clinton qui avait imposé au Canada et au Mexique ces deux accords afin de rassurer un Congrès américain qui craignait que les entreprises ne profitent de l'ALENA pour se ruer au Mexique suspecté d'être trop accommodant en matière de normes du travail et de règles environnementales. Les résultats obtenus ont été pour le moins décevants, notamment à cause, souvent, de l'absence de possibilité de sanctions et du peu d'intérêt des gouvernements, mais aussi parce que les environnementalistes et les syndicalistes ont préféré mener leurs combats ailleurs.

Depuis ce jour, le Canada a continué d'inclure de tels accords parallèles à ses traités de libre-échange. Il a cherché, tant bien que mal, à en améliorer un peu les dispositions à la lumière des succès des expériences passées. Les États-Unis ont, une fois de plus, donné un nouvel élan à cette démarche l'an dernier.

Il était question d'un projet d'accord de libre-échange entre les États-Unis et le Pérou justement. La nouvelle majorité démocrate au Congrès refusait de le ratifier à moins que l'on améliore considérablement les dispositions portant sur la protection et la promotion des droits et des conditions de vie des travailleurs. Le traité qui a été finalement signé par les Américains et les Péruviens place pour la première fois sur un pied d'égalité les droits des travailleurs avec les autres dispositions de l'accord, a constaté lors d'une table ronde cette semaine le chercheur Sylvain Zini du Centre études internationales et mondialisation de l'UQAM. La promotion des droits et l'amélioration des conditions de vie des travailleurs y sont considérées aussi bien comme un facteur de progrès social qu'un facteur de compétitivité.

L'avancée canado-péruvienne

Profitant de la brèche ouverte par les Américains, le Canada a convenu avec le Pérou de se fixer les mêmes exigences et même plus, disent les négociateurs. L'accord parallèle sur le travail des deux pays ont signé les oblige notamment à livrer des résultats en matière de respect des principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail ainsi que de leurs propres lois. Il est question de grands principes comme la liberté d'association, le droit à la négociation collective, l'abolition du travail des enfants, l'élimination du travail obligatoire et de la discrimination en matière d'emploi. Les pays se sont également engagés à fournir des protections en matière de santé et de sécurité au travail, et à fixer des normes de salaire minimum et de rémunération des heures supplémentaires.

Le non-respect de ces principes internationaux et de ces lois nationales est possible de sanctions relativement modestes (un maximum de 15 millions par année) dont les recettes doivent aller à un fonds spécial destiné à renforcer la capacité des pays à rencontrer les objectifs fixés. Le mécanisme de plainte et de règlement des différends se veut transparent et est ouvert au premier chef aux acteurs sur le terrain, tel que les entreprises et les syndicats.

Ces règles se veulent adaptées au fait que le problème de plusieurs pays en voie de développement n'est pas la faiblesse de leurs lois du travail, mais bien plus celle de leurs capacités de contrôle et de sanction. Elles pourraient passer, aux yeux des défenseurs du tout au marché, mais aussi de certains militants tiers-mondistes, pour une forme de protectionnisme visant à empêcher les pays pauvres de profiter de l'avantage comparatif que leur confèrent leurs coûts de main-d'œuvre et leurs normes moins élevées. Cette critique n'apparaît pas justifiée dans la mesure où les obligations qui sont fixées se situent surtout au niveau du respect de principes fondamentaux et des lois locales, et non pas de seuils absolus où l'on fixerait, par exemple, le niveau du salaire minimum exigible à 2\$, 5\$ ou 10\$ l'heure.

Ce nouvel accord parallèle sur le travail, que le Canada entend désormais intégrer à tous ses futurs traités de libre-échange, n'est pas parfait. Il s'en tient toujours à des normes bien minimales. On ne sait toujours pas si les syndicats et les entreprises voudront lui prêter vie, ni si cela donnera des résultats concrets. Il ne servira à rien pour les petits agriculteurs péruviens qui risquent d'être emportés par les importations nord-américaines.

Et puis, on se demande chaque fois si les traités commerciaux sont de bons endroits pour essayer de faire avancer d'autres causes que celles du commerce. Ne ferait-on pas mieux de consacrer nos efforts à donner plus de muscles à des forums nationaux et internationaux dont les causes de la défense des travailleurs, la protection de l'environnement ou la promotion de la diversité culturelle sont les missions premières? Mais cela fait quand même plaisir d'apprendre que les ententes commerciales négociées par le Canada sont peut-être en train de s'humaniser.

La banque française a mis au jour les agissements du courtier Jérôme Kerviel, samedi 19 janvier. Avant de rendre l'affaire publique, jeudi 24, un «cabinet secret» a élaboré un plan de sauvetage de l'établissement. Récit

CLAIRE GATINOIS
ANNE MICHEL

«**B**anque connue pour l'excellence de sa maîtrise du risque» recherche «chargé de mission conformité et gouvernance». Cette offre d'emploi, bien visible, jeudi 24 janvier, sur le site Internet d'eFinancialCareers, le premier réseau mondial de recrutement du secteur de la finance, est publiée par la Société Générale.

La même Société Générale qui, quelques heures plus tôt a mis le monde en émoi, en annonçant la mise au jour d'une fraude record dans l'histoire de la finance. Un homme, seul, un courtier «junior» de 31 ans, est accusé par les dirigeants de la banque française d'avoir fait perdre 4,9 milliards d'euros à l'établissement. Il a «joué» 48 milliards d'euros sur les marchés financiers. Bien plus que les capitaux dont dispose la banque, l'équivalent du produit intérieur brut du Bangladesh!

Le mot n'a jamais été prononcé, mais la Société Générale, la troisième banque française, a bel et bien frôlé la faillite. Entre la découverte de la fraude, samedi 19 janvier, et sa divulgation, le jeudi suivant, Daniel Bouton, son p.-d.g., confiera avoir vécu «les jours les plus longs de sa vie». Cinq jours pendant lesquels une cellule de crise composée de l'état-major de la Société générale, du gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer, et du secrétaire général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), Gérard Rameix, a bâti, dans le plus grand secret, sans en avertir l'État, le plan qui devait sauver la banque.

C'est vendredi 18 janvier que tout commence, dans la salle des marchés. Au cœur du quartier d'affaires de La Défense, à Nanterre (Hauts-de-Seine). Ce matin-là, lors d'une inspection de routine, un contrôleur de la banque découvre une transaction «étrange». Un ordre d'achat a été passé, pour lequel il n'existe aucune contrepartie, aucun vendeur. Le contrôleur s'en inquiète auprès de son auteur, Jérôme Kerviel. Sa réponse, «hors sujet», éveille ses soupçons.

Le contrôleur creuse, la questionne à nouveau. La deuxième réponse, plus obscure encore, alimente ses doutes. Il avertit Jean-Pierre Mustier, le chef de la banque d'investissement et de marchés, alors à Londres. Celui-ci décide de rentrer à Paris sans attendre. Et découvre progressivement qu'il n'y a pas une transaction litigieuse mais des milliers, dissimulées méthodiquement, depuis plus d'un an, dans le système informatique de la banque.

Une bonne partie de la nuit, M. Mustier remonte le fil de ces opérations, une à une. Jusqu'à mettre au jour, samedi 19 janvier, après avoir consulté M. Kerviel 6 heures 30 durant, «l'inouï, l'inconcevable», selon les termes utilisés plus tard. «Ce fut laborieux, le courtier lâchait ses informations au compte-gouttes», raconte un témoin. M. Mustier, atterré, n'a d'autre choix que d'informer son p.-d.g.

Daniel Bouton est abasourdi. Lui, l'auteur du «rapport Bouton» sur la bonne gouvernance d'entreprise, toujours cité en référence, qui se prévaut d'être à la tête de l'une des entreprises les mieux gérées de France et fait la leçon à l'État dépensier, est pris au piège



Jeudi 24 janvier, à 11h30, vient l'heure des explications publiques.

d'une fraude monumentale. Sans équivalence dans l'histoire de la finance mondiale.

Sa banque est au bord du gouffre. Le coup de fil qu'il doit passer, le lendemain, pour alerter les autorités de tutelle du secteur financier, a quelque chose de cruel et d'infamant.

Surprise totale

Dimanche 20 janvier, la Banque de France, la Commission bancaire et l'AMF, le gendarme de la Bourse, sont mis au courant du danger que court la banque. Le choc est violent, la surprise totale. En pleine crise des subprimes, ces crédits immobiliers à risques américains, le gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer, avait obtenu des assurances, le vendredi précédent, qu'il n'y aurait pas d'accident grave dans les banques françaises. Il s'était entretenu du sujet avec le directeur général de BNP Paribas, Baudouin Prot, et avec le numéro deux de la Société générale, Philippe Citerne. Celui-ci avait semblé serein, malgré une exposition de deux milliards d'euros aux subprimes. A ce moment-là M. Citerne ignorait tout de la catastrophe à venir.

La fraude change tout. Comprenez que les difficultés de la Société générale font courir un risque financier grave à l'économie française, les autorités bancaires gardent l'histoire secrète. Le temps d'élaborer un plan de sauvetage: la vente des 48 milliards d'engagements pris par son trader et sa recapitalisation, devenue vitale. La moindre fuite, estimation-ils, en compromettrait la bonne fin.

«L'État sera donc alerté plus tard. Des que le politique est averti, les risques de fuite sont bien plus importants, justifie un proche de la cellule de crise, à l'Élysée, on n'appelle pas directement le président mais ses conseillers, alors, comprenez...»

Le conseil d'administration de la Société générale se réunit dans l'urgence. M. Bouton présente sa démission. Elle est refusée par des administrateurs qui, raconte-t-il, «m'ont demandé de gérer cette crise jusqu'au bout». Du lundi 21 au mercredi 23 janvier, le «cabinet secret» travaille nuit et jour, pour régler l'affaire au plus vite. Lundi matin, juste avant qu'ils soient revendus, les investissements du courtier représentent une perte théorique de 1,4 milliard d'euros. Un choc étonnant. La Société générale se donne trois jours pour «liquider» l'affaire sans attirer l'attention.

Mais rien ne se passe comme prévu. Sur les marchés, la crise des subprimes vire à la panique. Lundi, à 8h30, les Bourses d'Asie plongent. À 9 h 30, l'Europe suit. Le «mini-krach» dure deux jours pendant lesquels la Générale écoule, coûte que coûte, l'essentiel des 48 milliards.

Le plongeon des marchés amplifie la perte de la banque. Ou l'inverse. Car les ventes massives de la Générale accentuent la chute des Bourses européennes. À l'heure des comptes, le «trou» est cinq fois plus élevé que prévu: 4,9 milliards d'euros. Avant de rendre l'information publique, M. Bouton informe l'État: le ministère des finances, Matignon, l'Élysée. Nicolas Sarkozy est personnellement mis au courant par la ministre de l'économie, Christine Lagarde, au sortir du conseil des ministres. M. Fillon regrettera plus tard publiquement, d'avoir été averti si tard.

Explications publiques

Jeudi 24 janvier, à 11h30, vient l'heure des explications publiques. Lorsqu'il se présente aux médias, M. Bouton, marqué par plusieurs nuits sans sommeil, est ébranlé mais décidé à faire face. Il a le sentiment d'avoir sauvé sa banque du pire — la faillite et la perte de son indépendance — et mieux, de l'avoir remise sur les rails, grâce à une recapitalisation garantie par deux banques américaines, JP Morgan et Morgan Stanley.

Lorsqu'il prend la parole, ses mots ne sont pas assez forts pour «charger» le courtier, qu'il décrira plus tard sur l'antenne de France Info comme «un escroc», peut-être «un terroriste». Pourtant, vite, le doute s'installe. Où est le courtier? Est-il en cavale? «Je ne sais pas», répond M. Bouton. La banque a-t-elle porté plainte? «Nous nous apprêtons à le faire», dit-il, hésitant. Quels sont les griefs? «Nous ne savons pas encore.»

Les banques concurrentes s'interrogent, comme les experts des marchés et des risques. Ils estiment impossible que le trader soit passé au travers de tous les contrôles. «En salle des marchés, nous sommes contrôlés dix fois par jour, indique un courtier, les bureaux en open space [espace ouvert] ne laissent aucune intimité.»

M. Kerviel a beau être décrit comme un pirate informatique exceptionnel qui se serait procuré les mots de passe de

cinq applications informatiques différentes, il a beau être présenté comme expert des contrôles grâce à un début de carrière dans «le middle et le back office» (là où se contrôlent toutes les opérations), les explications peinent à convaincre.

«Il reste beaucoup de mystères», juge un ancien courtier de la banque. M. Kerviel aurait acheté 140 000 contrats sur l'indice Dax. «Aucun courtier n'est habitué à en acheter autant, c'est très étonnant», indique cet ex-salarié de la Générale. Il n'arrive pas non plus à expliquer comment M. Kerviel a pu éviter de verser des acomptes sur les achats qu'il faisait. Sauf à être gagnant...

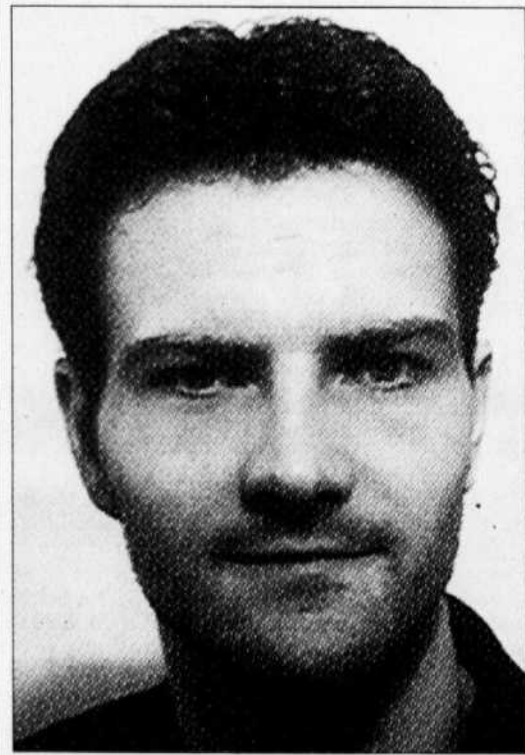
Et gagnant, M. Kerviel l'a bien été, selon plusieurs de ses collègues: «Il n'a jamais perdu sauf les derniers jours, affirme l'un d'eux, c'est pour ça qu'il a été choppé.» Fin décembre, racontent-ils, ses gains étaient même «hallucinants», de l'ordre de 1,5 milliard d'euros. «Il se disait à la Générale que dans son département, ils avaient fait des performances exceptionnelles. Et qu'ils se partageraient un bonus record.»

Ainsi, peut-être, se dévoile le mobile de M. Kerviel. Pour se faire une place, le jeune courtier devait se démarquer en gagnant de l'argent. Beaucoup d'argent. «Dans la salle des marchés, soit t'es bon, soit tu pars. Il faut être autonome, confie un courtier. Si autonome que certains en deviennent ingérables. Même Daniel Bouton n'a pas pris sur eux. Leur chef gagne trois fois plus que lui!»

M. Kerviel cherchait-il à en faire plus que les autres? Technicien d'origine, il gagnait 100 000 euros par an, «une misère» pour un courtier. «Il y a beaucoup de mépris dans les salles des marchés. C'est très élitiste, tous ont fait Polytechnique ou Centrale. Jérôme venait de l'université de Lyon, même pas Dauphine!», insiste un ancien collègue, parti fin 2006 écumé par ces conversations incessantes sur l'argent, les bonus, l'arrogance des traders de la «SocGen».

L'affaire, désormais, va se régler en justice. M. Kerviel a été mis en examen, lundi 28 janvier, pour «abus de confiance, faux et usage de faux, introduction dans un système de traitement automatisé de données». Et le dossier devient politique. «Une telle affaire ne peut pas rester sans conséquences s'agissant des responsabilités [...] y compris au plus haut niveau», a déclaré M. Sarkozy.

Le Monde



Jérôme Kerviel, courtier «junior» de 31 ans, est accusé par les dirigeants de la banque française d'avoir fait perdre 4,9 milliards d'euros à l'établissement.

L'ENTRAIDE
ASSURANCEAVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE

Avis est donné, par la présente, aux membres de L'entraide assurance, compagnie mutuelle, que l'assemblée générale annuelle sera tenue au Château Bonne Entente, sis au 3400, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec), le jeudi 6 mars 2008 à 11 h, aux fins suivantes :

- recevoir le rapport annuel;
- nommer les vérificateurs;
- élire les administrateurs;
- discuter de toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée.

Le secrétaire,
Richard Bureau

JEAN-GUY MICHAUD
CRIA

L'EXPERTISE PAR L'EXPÉRIENCE DEPUIS 1964

CONGÉDIÉ INJUSTEMENT ?

Tout cadre ou professionnel congédié injustement a droit d'obtenir une indemnité suffisante en réparation du préjudice qu'il subit. Il doit être traité avec respect, dignité, équité et justice, dans la fin de sa relation d'emploi.

En cas de congédiement fait sans cause juste et suffisante, ne signez rien avant de consulter.

WWW.JEANGUYMICHAUDCRIA.CA

(514) 940-6477 (418) 657-2628

ÉDITORIAL

L'argent fou

Il y a une dizaine d'années, on observa les débâcles de la Barings, la banque de la reine d'Angleterre, et de Long Term Capital Management (LTCM), fondé par deux Prix Nobel d'économie. Puis il y a eu la déroute d'Enron. Aujourd'hui, on assiste à la fragilisation de la Société Générale, provoquée par des agissements sur un front où elle est numéro un mondial. Le dénominateur commun de ces revers? On produit de l'argent avec de l'argent. On engrange de l'argent sans lien avec l'économie réelle.

Arbitrageur travaillant pour la Société Générale, Jérôme Kerviel a perdu sept milliards de dollars en utilisant des paravents informatiques qu'il avait créés de toutes pièces. Cet incendie financier mis à part, le jeune homme avait pris des positions totalisant une somme supérieure aux fonds propres de cette banque (52 milliards). Pour faire court et simple, précisons que cet établissement, qui avait une réputation enviable grâce à sa fine maîtrise de l'ingénierie financière, a frôlé la faillite. Si tel avait été le cas, il aurait emporté avec lui nombre de ses concurrents à cause de la contamination que ce type d'événement entraîne obligatoirement.

Il y a de quoi être suprêmement agacé. Car n'eût été une évolution des cours boursiers contraire à ce qu'il avait prévu, le jeune Kerviel, plus zélé que fraudeur, aurait eu droit à une jolie prime et à bien des félicitations. La réalité? Lui s'est fait prendre alors que d'autres continuent grâce à l'indifférence des hiérarchies chargées des mesures de sécurité. Tant que ça rapporte, on se moque comme d'une guigne des règles de prudence.

Il y a de quoi être profondément choqué, car, encore une fois, on a boudé en toute conscience les enseignements découlant de la culture de casino qui a fait sombrer la Barings, LTCM et d'autres que l'on oublie. Qu'on se le dise: la contre-fortune actuelle de

la Société Générale présente bien des ressemblances avec celles nommées. Ainsi, à la faveur de l'enquête parlementaire déclenchée par la faillite de la Barings, on avait découvert que la nature des véhicules financiers manipulés par Nick Leeson, le courtier qui avait fait couler le bateau, échappait à ses patrons. Ils ne comprenaient rien. Comment voulez-vous contrôler un objet financièrement modifié quand sa matière, sa dynamique, est plus complexe que la théorie de la relativité?

Entre l'épisode de la Barings et celui de la Société Générale, la complexité des produits avec lesquels jonglent les traders est passée du simple au mille. Aujourd'hui, pour exercer ce métier, il faut être un crack en mathématiques ou un bonze en physique. Et pour ce qui est de la France, pas celles qui s'enseignent dans les universités mais dans les grandes écoles: Polytechnique, Mines et Centrale. On engage des têtes archiplaines parce que rompues à la création d'outils monétaires suffisamment compliqués pour qu'ils soient invisibles pendant un certain temps aux radars des concurrents et des... autorités compétentes (sic).

Les autorités... Dans les années 80, les politiciens ont permis le décloisonnement des institutions financières, ont consacré l'indépendance des banques centrales, ont répondu avec un enthousiasme infantile aux sirènes de la dérégulation tout azimut. Ils ont poussé le masochisme, pour rester poli, jusqu'à abandonner tous les outils macro-économiques. Au nom de quoi? De l'inénarrable main invisible qui n'a pas son pareil, affirment encore les marchands de sable, pour discipliner le marché par le marché. Comme si les économistes avaient trouvé la... pierre philosophale. Comme si l'économie était une science exacte et non plus une science dite humaine. C'est à pleurer!

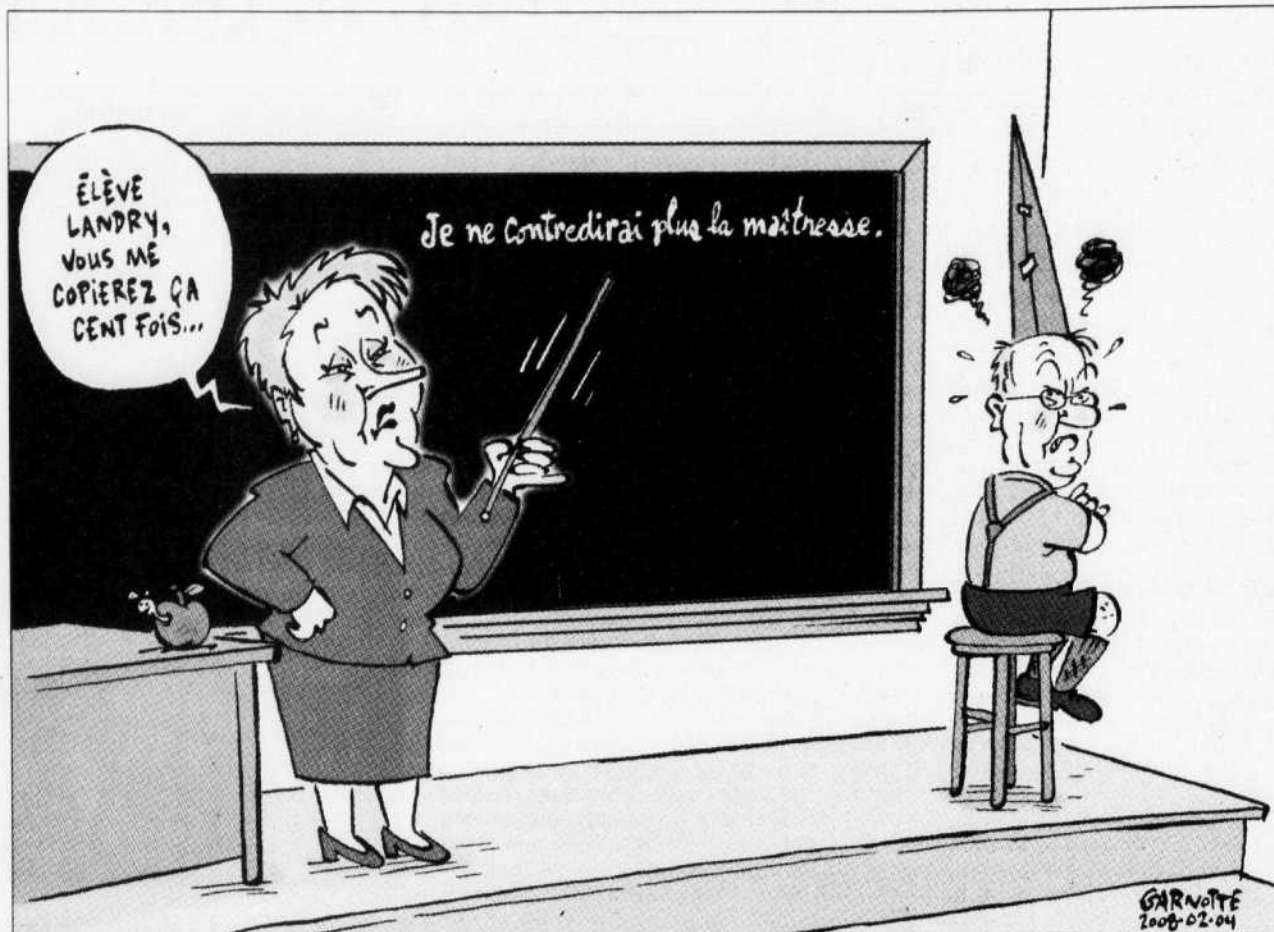
On évoquait le masochisme de nos élus parce qu'aujourd'hui, en l'état actuel des choses, ils sont impuissants. Certes, ils sont en mesure de poser un pansement mais pas de juguler l'hémorragie qui frappe actuellement la planète financière. Car après la saignée des bien nommées obligations pourries ou *junk bond*, voici que les (aussi) bien nommées hypothèques exotiques ou *subprimes* ont mis à la rue pas moins de 1,3 million de ménages américains, au lieu du million prévu. Ils ont fait faillite.

Si le système se détraque, c'est que l'on a justement laissé faire, tout faire. On a éliminé les contre-feux érigés à la suite et à cause de la... crise de 1929! Que le président de Merrill Lynch démissionne pour mauvaise gestion mais empêche une prime de 160 millions symbolise la folie qui s'est emparée de la planète financière ainsi que l'irresponsabilité des politiciens. Ainsi que l'enseignait le vieux mais cher Balzac: «Derrière chaque fortune se cache un crime.»

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires MANON BELAND



LETTRES

Le critique officiel des chefs du PQ

Mercredi dernier, le 30 janvier, Bernard Landry s'est encore fait entendre dans *Le Devoir* et à *Dominique Poirier en direct*. La question qui me vient aux lèvres est pourquoi écouter et interroger Bernard Landry, et s'intéresser à lui régulièrement dans les médias? En vertu de quel statut cet homme est-il consulté? M. Landry s'immisce continuellement dans les décisions du Parti québécois. Il n'est plus chef du parti, n'est pas député, n'est plus homme public et n'est pas analyste politique (ce n'est pas à ce titre qu'il est interviewé).

Ces propos sont, la plupart du temps, peu pertinents, plutôt désobligeants et complètement inutiles. Une mégère qui méprise d'anciens collègues. Son attitude pugnace et haineuse explique aisément les raisons de son impopularité qui l'ont incité à se retirer de la vie politique. Le Québec n'a que faire du fiel de ce politicien frustré. Alors, pourquoi lui accorder tant d'importance? Pourquoi ne pas consulter Pierre Marc Johnson ou Lucien Bouchard, d'anciens premiers ministres chefs du Parti comme lui. Pourquoi ce favoritisme pour Bernard Landry? Est-il devenu le critique officiel des chefs du Parti québécois? Bernard Landry aurait intérêt à se mêler de ses affaires, à rester à sa place dans la vie privée, et les médias devraient l'y inviter. Cela ennoblerait le niveau des débats entourant le Parti québécois.

Joanne Pontbriand
Le 1^{er} février 2008

Un couloir, s'il vous plaît!

Si vous vous retrouvez dans une des urgences du CHUM, demandez à être placé dans un couloir, si possible loin du poste de garde, car autrement vous vous retrouvez dans une salle et vous serez six ou sept personnes, et ce,

de 7 heures du matin à environ minuit le soir, et vous vivrez une expérience inoubliable.

Il y a les «bip-bip» d'un patient dont un fil est débranché, les cloches des patients dont certains sont très demandeurs. L'appel du poste de garde qui demande un préposé au triage ou au code. Des appels de parents voulant des nouvelles d'un patient.

Par la suite, il y a les visiteurs de 11 h le matin à 11 h le soir. Si, au moins, il y avait le respect d'un visiteur par patient, ce serait déjà mieux, mais ne rêvez pas en couleurs. Deux ou trois visiteurs qui trouvent parfois que le personnel ne s'occupe pas bien du patient. Il ne faut pas oublier que l'urgence, ce n'est pas les soins intensifs. Vous devrez aussi accepter des patients sourds parlant très fort. Qu'un autre patient oublie qu'il est 5 h 15 du matin et raconte sa nuit à l'infirmière.

Vous entendrez à chaque arrivée d'un patient, et c'est normal, car il y a un roulement important de patients, le questionnaire de l'infirmière, d'un interne et ensuite du médecin urgentiste de garde et d'un spécialiste si nécessaire.

Au changement de quart, vous entendrez le résumé du dossier de chaque patient. Vous n'aurez pas beaucoup de temps pour faire la sieste... parfois il y a 15 ou 20 minutes de calme, profitez-en vite.

Vous devriez peut-être avoir sur vous, dans votre sac à main, qui lui doit être sous vos couvertures, sur votre petite civière, car il y a danger de vol, vos somnifères et bien sûr vos bouchons pour les oreilles. Cela vous aidera à sortir de votre séjour un peu moins malade. J'ai eu l'impression que personne ne se souciait de la qualité du malade.

Alors, pour toutes ces raisons, je vous suggère le couloir, et j'en ai fait l'expérience, c'est beaucoup mieux dans un couloir, moins de bruit, les cloches et bip-bip sont moins présents.

Louise Poulin
Le 28 janvier 2008

Français: où sont les moyens de rencontre?

J'enseigne dans un cégep francophone depuis quelques années. Mes étudiants sont plus que majoritairement des immigrants, et ceux-ci sont inscrits dans des programmes d'attestation d'études collégiales (AEC). Ces programmes intensifs n'offrent aucuns cours de français.

Malgré leurs grandes motivations et implication, la plupart de ces étudiants n'ont qu'une connaissance rudimentaire du français. Un petit effort, Monsieur le premier ministre Charest et Madame la sous-ministre St-Pierre, venez faire un tour dans ma salle de cours et vous allez vite comprendre. Le Québec ouvre ses portes aux immigrants alors, comme des hôtes responsables, accueillons-les comme du monde. Et cela commence par des moyens pour apprendre la langue française dans les programmes d'AEC fréquentés par ces étudiants.

Beaucoup d'énergie est déployée pour favoriser l'insertion professionnelle des immigrants inscrits dans les différents programmes d'AEC offerts dans les cégeps, mais il me semble que ces programmes, en négligeant l'apprentissage d'un français adéquat, passent à côté d'un outil démontré comme performant sur le plan de l'insertion sociale.

Pas besoin de faire un comité là-dessus, Monsieur le premier ministre, le gros bon sens suffit. La structure est déjà là (les services de formation continue des différents cégeps), les ressources humaines compétentes en enseignement du français sont aussi disponibles, il ne manque que la volonté de permettre la rencontre de ces ressources humaines passionnées avec des étudiants immigrants motivés dans une salle de cours.

Marguerite Paradis
Le 30 janvier 2008

LIBRE OPINION

Le Québec et les Amériques: trois dossiers à suivre en 2008

DORVAL BRUNELLE

Directeur de l'Observatoire des Amériques de l'UQAM

Trois dossiers devraient retenir l'attention des observateurs et des analystes en 2008 en raison de leur impact éventuel sur le Québec. Ce sont d'abord l'intégration hémisphérique et les initiatives du Canada en direction de l'Amérique latine; deuxièmement, l'accord de commerce, d'investissement et de mobilité du travail à venir entre le Québec et l'Ontario; et, troisièmement, les deux convocations successives du Forum social des Amériques à Guatemala City, en octobre, et du huitième Forum social mondial à Belem, au Brésil, au tout début de 2009.

Autant l'intégration économique, aussi contestée soit-elle au Mexique, progresse à grands pas au Nord, autant, malgré la teneur des discours officiels et malgré des appuis importants au sein même des organisations de la société civile, elle piétine au Sud.

Pour le moment, en dehors de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de ses nombreuses ramifications, le seul accord d'importance est le MERCOSUR qui regroupe cinq pays d'Amérique du Sud et qui représente le quatrième bloc commercial en importance après l'Union européenne, l'ALENA et l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN).

Des dissensions

À l'occasion du 34^e Sommet du MERCOSUR, qui s'est tenu à Montevideo le 19 décembre 2007, les présidents se sont engagés à conclure un accord douanier au cours du premier semestre de 2008 et à négocier plusieurs accords de libre-échange avec des partenaires extérieurs, dont la CARICOM, le Système d'intégration centraméricain et l'ASEAN. Cela dit, malgré toute l'activité menée en direction de l'extérieur, le MERCOSUR est encore et toujours aux prises avec d'importantes dissensions internes qui retardent considérablement l'intégration régionale.

Pour sa part, le Canada, suivant en cela les précédents créés par les États-Unis, s'est lancé dans la négociation parallèle de quatre accords de libre-échange avec la Communauté andine des nations (4 pays), avec la CARICOM (15 pays des Caraïbes), avec la République dominicaine et avec quatre autres pays d'Amérique centrale, ce à quoi il faut ajouter les accords déjà signés avec le Chili et Costa Rica. Or, le Québec n'a jamais établi de bilan sérieux des retombées de ces initiatives sur son économie, pas plus qu'il n'a cherché à lier sa propre stratégie en direction des Amériques à la nouvelle approche diplomatique et commerciale prônée par le Canada.

Nouvelle gouvernance

Quant à l'intégration continentale, elle progresse inexorablement grâce au Partenariat pour la Sécurité et la Prospérité (PSP) qui, depuis 2005, vient compléter le régime mis en place sous l'égide de l'ALENA. Pourtant, malgré l'importance des enjeux traités lors de ces rencontres trilatérales, les «chefs» eux-mêmes réussissent à en banaliser l'importance et à en minimiser systématiquement l'impact.

Or, ces sommets annuels, auxquels participe le Conseil nord-américain de la compétitivité (CNAC) qui regroupe trente des plus grandes entreprises des trois pays, ont instauré un mode radicalement nouveau de gouvernance publique-privée à l'échelle continentale. Cette représentation hautement sélective exclut de facto la prise en compte des intérêts des autres secteurs économiques, qu'il s'agisse des entreprises publiques, des petites et moyennes entreprises ou des coopératives, trois secteurs qui occupent une place centrale et déterminante dans l'économie québécoise.

Québec-Ontario

Par ailleurs, au niveau canadien cette fois, le Québec et l'Ontario ont signé, le 26 novembre dernier, la Déclaration conjointe du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement du Québec relative à la négociation

d'un accord visant à renforcer l'Espace économique Québec-Ontario. Cette initiative s'inscrit dans la foulée de l'Accord de commerce intérieur (ACI) signé par les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral, en 1996, accord qui visait à transposer et à étendre au secteur de la main-d'œuvre le cadre normatif de l'ALENA.

Si l'on se fie au précédent créé par l'Alberta et la Colombie-britannique l'an dernier, l'accord s'étendra à un nombre considérable de domaines; il ouvrira des pans entiers des marchés publics aux soumissionnaires de l'autre province et il accroîtra considérablement la mobilité du travail, ce qui pourrait avoir des incidences importantes sur les pratiques syndicales au Québec.

Or, si la dépêche de la Presse canadienne, reprise dans les médias à la fin décembre, indiquait bien qu'une «importante étape de ce calendrier sera de consulter les intervenants dont la participation est nécessaire au succès de cette négociation», il n'y a strictement rien de prévu à cet égard ni dans la déclaration ni dans le communiqué officiel.

Par ailleurs, les 15 et 16 novembre 2007, le Québec a été l'hôte de la première rencontre de l'Alliance entre les États du Sud-Est des États-Unis et les provinces du Centre et de l'Est du Canada, une initiative essentiellement destinée à stimuler le commerce entre les partenaires. Mais cette fois-ci, reprenant et adaptant le mode de gouvernance instauré par le PSP, «cette réunion [devait être] l'occasion de transmettre le flambeau aux gens d'affaires

qui seront ensuite directement impliqués et qui assumeront un rôle déterminant dans ce forum économique», selon le communiqué officiel.

Contestations

Enfin, parmi tous les enjeux politiques, économiques et sociaux qui ont défrayé la chronique au cours de l'année écoulée, celui qui a été le plus à la traîne, en comparaison avec les années précédentes, est la contestation des formes et des modalités de l'intégration économique en cours dans les Amériques. La campagne référendaire au Costa Rica contre le libre-échange avec les États-Unis constitue sans doute une exception majeure qui confirme la règle.

En revanche, d'importantes contestations sociales ont émergé à l'occasion de trois autres campagnes référendaires tenues respectivement en Bolivie, en Equateur et au Venezuela autour de projets de réformes constitutionnelles, réformes qui seront de nouveau débattues lors de consultations prévues en 2008.

Cela dit, le repli des mouvements sociaux face à l'enjeu de l'intégration à l'échelle continentale ou hémisphérique est peut-être imputable au fait qu'il n'y a pas eu de Forum social mondial, en 2007, ni de Forum social des Amériques depuis 2006. Or, les forums sociaux avaient joué un rôle central dans la circulation d'une information alternative et dans le déploiement des mobilisations à grande échelle, deux facteurs qui jouent un rôle déterminant dans le renforcement des mobilisations au niveau local, voire national. Mais les choses pourraient changer rapidement et l'on pourrait assister à une recrudescence des mobilisations dans la foulée de la convocation du troisième Forum social des Amériques autour du thème «Le cri des exclus», à Guatemala City, du 7 au 12 octobre 2008, et dans celle du huitième FSM à Belem, en Amazonie brésilienne, au tout début de 2009.

IDÉES

En réaction à la parution du livre *L'Affaire Coffin: une supercherie?*Tout reste à dire
sur l'affaire CoffinPASCAL ALAIN
Historien

En octobre dernier, l'avocat Clément Fortin ajoutait son grain de sel à l'affaire Coffin en publiant *L'Affaire Coffin: une supercherie?* Selon l'auteur, l'objectif d'un nouvel ouvrage sur le sujet n'est pas tant de confirmer si Wilbert Coffin est véritablement coupable du meurtre des trois chasseurs américains survenu à l'été 1953 en pleine forêt gaspésienne, mais plutôt de confirmer si le prospecteur minier a eu droit à un procès juste et équitable et s'il était justifié que le jury le condamne.

Fortin a donc parcouru les 2250 pages du procès, en plus des 16 041 pages de notes reliées à la Commission royale d'enquête de 1964. À mon avis, Fortin a lu de façon mécanique ces milliers de pages, sans faire mention des trop nombreuses irrégularités entourant cette affaire.

Fortin en conclut que le procès de Coffin — contrairement à ce que d'autres auteurs ont pu véhiculer dans le passé, plus particulièrement Jacques Hébert — «n'a pas été entaché d'irrégularités» et qu'il ne constitue pas «une grave erreur judiciaire». Selon lui, ceux que Jacques Hébert accusait d'être les assassins de Coffin ont respecté la primauté du droit, d'où la «supercherie» que serait l'affaire Coffin.

Fortin termine d'ailleurs sur cette note: «Le procès de Wilbert Coffin est authentique, mais l'affaire Coffin est une supercherie.» Pourtant, une contradiction saute aux yeux dans les intentions de Clément Fortin. Il prétend qu'il ne cherche «pas à remettre en question l'affaire Coffin». Pourquoi la qualifier de «supercherie» alors? Fortin se demande: «Pourquoi tout ce chahut autour de Coffin?» L'encre aurait donc coulé inutilement pendant toutes ces années? Vraiment?

Partielle réalité

L'erreur de Fortin se situe justement à ce niveau. Il est persuadé que Coffin a eu un procès juste et équitable en se basant uniquement sur les notes dudit procès et sur celles de la Commission royale d'enquête. Ce n'est, hélas, pas aussi simple. Le contexte politique et social du Québec des années 1950 influence le déroulement du procès ainsi que la prise de décision du jury qui condamne Coffin à l'échafaud.

Les notes du procès ne traduisent que partiellement la réalité. Des faits majeurs n'ont pas été rapportés lors du procès. Des irrégularités sont survenues sans que les jurés — qui ont eu la tâche ingrate de juger Coffin — en aient eu connaissance, ce qui me fait dire que le Gaspésien n'a pas eu le procès juste et équitable dont fait mention Clément Fortin.

Pourquoi l'affaire Coffin?

Contrairement à ce qu'affirme Clément Fortin, Raymond Maher, le principal avocat de Coffin, n'est pas un avocat de renom. Au moment du procès, Maher n'a que cinq ans d'expérience en droit. Plusieurs considèrent qu'il fait preuve d'une incompétence certaine qui a contribué à l'exécution d'un innocent. À preuve, lors de l'enquête du coroner du 27 août 1953, Gabriel Bernard, l'un des six membres du jury, se souvient parfaitement que Maher est en état d'ébriété.

Le soir même, Maher et son secrétaire se rendent au camp de Coffin pour récupérer une arme qui aurait — sans que cela ait été prouvé — servi à assassiner les trois chasseurs. Cette arme, Maher la fait disparaître en la jetant par-dessus le pont de Québec, évitant ainsi une pièce à conviction. La police est pourtant au courant de ce fait, et ce, bien avant que ne débute le procès. Fortin semble trouver ce geste plutôt «génant» de la part d'un avocat, mais sans plus. Maher aurait dû perdre le droit de défendre son client sur-le-



Wilbert Coffin a été reconnu coupable du meurtre de trois chasseurs américains survenu à l'été 1953 en pleine forêt gaspésienne. Le dossier fait encore couler beaucoup d'encre.

champ, en plus de subir un procès et d'être radié du barreau.

D'autres questions

Sachant très bien où trouver cette arme, le policier Henri Doyon de Gaspé tente en vain de convaincre son supérieur, le capitaine Alphonse Matte, de la récupérer. Fortin omet de mentionner ce fait capital. Vous connaissez la suite... Non seulement, l'arme est récupérée par d'autres mains, mais Doyon n'obtient pas le droit de fouiller la voiture de Raymond Maher qu'il soupçon-

ne. La police de Duplessis veillait au grain! Lors du procès, Doyon garde le silence sur l'attitude plus que discutable de la part de Matte. En fait, il craint les foudres de son supérieur et de la police provinciale, ce qui n'empêche pas Matte de le démettre de ses fonctions en 1961.

Par ailleurs, comment se fait-il que Maher ne parvienne à faire témoigner aucun témoin pour la défense de Coffin? Il ne présente pas de contre-preuve. Croyant avec raison que Coffin risque d'avoir du mal à répondre aux questions des procureurs de la Couronne, il empêche l'accusé de témoigner. Trente minutes plus tard, le verdict est rendu: coupable. Pourtant, Coffin ne demandait qu'à être appelé à la barre.

Peu après le procès, Maher, un proche de l'Union nationale, est nommé conseiller juridique à la Régie des loyers par Maurice Duplessis (Duplessis l'a-t-il récompensé?), qui cumule les postes de premier ministre du Québec et de ministre de la Justice. À la mort de Duplessis, les ambitions politiques de Maher se manifestent. Il se présente à la direction du parti, mais c'est Daniel Johnson qui remporte l'investiture. L'avocat de «renom»

n'obtient que deux votes sur 1944 délégués.

Coffin trahi par la justice?

Au terme de cette même enquête du coroner, le principal avocat de la couronne, Me Noël Dorion, rencontre les jurés en privé. Ces derniers sont sur le point de rendre une décision, à savoir s'il y a eu meurtre, et si oui, qui peut en être le responsable. Puis survient un fait inusité. Sur un ton paternaliste, Dorion prévient les jurés que, quel que soit leur verdict, il a reçu des instructions du département du Procureur général (nul autre que Maurice Duplessis!) de porter des accusations contre Coffin pour le meurtre des chasseurs américains.

Est-ce une procédure régulière en droit? Si oui, pourquoi demander l'avis aux jurés? Fortin présente cette attitude de la part de Dorion comme une banalité. Gabriel Bernard se souvient qu'il n'y a pas unanimité au sein du jury. Tous s'entendent sur le fait que Coffin a volé les Américains, mais tous ne sont pas d'accord pour que Coffin soit désigné comme le meurtrier. Mais qu'importe...

En 1964, Jacques Hébert — qui a déjà publié deux ouvrages sur l'affaire Coffin sans avoir lu, il est vrai, les notes du procès — provoque néanmoins l'ouverture d'une Commission royale d'enquête, souvent citée par Fortin comme une commission «modèle» ou tout s'est passé en parfaite légalité. Cette commission se devait d'enquêter «sur les agissements des officiers, des agents de police et de toutes autres personnes ayant participé directement ou indirectement à la préparation et à l'exposé de la preuve qui a servi dans toutes les procédures qui ont abouti à l'exécution de Wilbert Coffin».

Comment expliquer que les nouvelles enquêtes sont menées par le sergent Jean-Charles Van Houtte, un policier qui a pris part à cette affaire à Gaspé sous les ordres d'Alphonse Matte? Van Houtte n'est-il pas juge et partie lorsqu'il enquête, notamment, sur Matte... et sur lui-même? Pourquoi ne pas avoir choisi un policier tout à fait indépendant?

Tout reste à dire

Il y aurait tellement d'autres irrégularités non mentionnées dans les notes du procès à faire connaître, mais l'espace manque. Jusqu'à preuve du contraire, ni vous ni moi n'étions dans la forêt gaspésienne à l'été 1953. Les témoins se font plutôt rares. Malgré le manque de preuves et les irrégularités, Coffin a été exécuté. Qu'a-t-on fait de la présomption d'innocence? Un cumul de preuves circonstancielles a suffi à pousser Coffin à l'échafaud dans la nuit du 10 février 1956.

Le 17 novembre 2006, on apprend à la une du journal *The Gazette* qu'une femme admet que son père Philippe Cabot a tué les trois Américains. Cette révélation provient de son frère Gabriel, décédé en mai 2006. Il aurait été témoin de cet acte et aurait avoué le crime à sa sœur avant de mourir. Cette nouvelle donne de la crédibilité à la thèse d'Alton Price, qui a effectué une recherche exhaustive, et qui avance cette même hypothèse dans son livre *To Build a Noose*, publié en 1996 et traduit en français en 1998.

Lors d'une entrevue à l'émission *Maison neuve en direct*, le 29 novembre 2007, Fortin prétend que «ce n'est pas sérieux». Mais pourquoi un homme sur son lit de mort accuserait-il son père, décédé en 1998, du crime de trois chasseurs américains? Bien sûr, les preuves se sont envolées avec lui... Voilà pourquoi l'affaire Coffin. Voilà pourquoi le «docu-roman» de Clément Fortin ne règle en rien l'affaire Coffin. Tout reste à dire.

QUESTIONS D'IMAGE



Jean-Jacques Stréliski

Pouvoirs
de sous-sol

Les internautes du monde entier sont à l'œuvre. La démocratie n'a qu'à bien se tenir. La doxocratie menace. Elle sera le nouveau genre humain. De leur sous-sol, les invisibles penseurs de la grande Toile mènent le monde et conditionnent déjà les gouvernances de demain. Jacques Julliard dans *Le Nouvel Obs* s'en inquiète. Il a raison car, avance-t-il, nous vivons dans une époque où l'opinion de l'instant triomphe sur la pensée profonde. Il baptise ce phénomène «doxocratie».

Il y a, en effet, de quoi s'interroger. Cette doxocratie est-elle la manifestation d'un excès occasionné par la multiplication des sondages et la surabondance d'information? N'est-elle que le syndrome d'un phénomène passager nécessaire à l'assimilation de la technologie des nouveaux médias et à l'excitation qu'elle procure? Ou au contraire, vient-elle changer radicalement le schéma traditionnel de l'évolution de la pensée humaine, dans la mesure où elle parasite, en apparence, le discours savant et intellectuel?

Sommes-nous adéquatement préparés à pareil débordement de démocratie?

Sûrement pas. Si elle a ses bons côtés, la doxocratie génère aussi d'évidents effets pervers. Et pour le moment, les affres de cette cacophonie ambiante sont plus marquées que les bienfaits de la nouvelle donne. Côté positif, cette immense liberté d'expression laisse, il est vrai, moins d'espace à la démagogie. Plus instantanée, elle a le mérite de refléter les opinions de manière plus directe, moins filtrée, plus candide.

Côté négatif, son action fréquemment anonyme et sa clandestinité facile lui autorisent tous les vices. Du terrorisme à la pornographie juvénile, aux diatribes haineuses et discours dogmatiques en passant par la prolifération des préjugés et des vindictes faciles. Des déviances aux impacts ingérables pour la plupart d'entre nous. La police du Web s'organise certes, mais les résultats obtenus sont encore bien modestes.

Autre effet curieux, la multiplication des opinions déstabilise nettement les institutions et les élus politiques. Autrement dit, les rôles s'inversent. Les élus sont de moins en moins les représentants du peuple démocratiquement portés au pouvoir pour un idéal ou une vision partisane, mais de plus en plus les serviteurs de l'opinion d'individus plus intéressés par leur propre intérêt que par l'intérêt de la société tout entière.

Incapables de répondre adéquatement à tous ces avis, les élus se rabattent donc vers des tribunes médiatiques plus massivement fréquentées, souvent plus populistes aussi qui permettent alors une manipulation plus efficace.

Les rôles ne sont plus très clairs aujourd'hui. Qui influence qui? Les médias de masse ont même parfois laissé tomber leur mission de fond pour répondre à de bien populistes instincts. *Panem et circenses*, s'offusquait-on dans la Rome décadente. Les grands tribuns sont ceux qui, aujourd'hui, font preuve d'un réel talent d'amuseurs publics. On voit nos chefs politiques — y compris le premier ministre — dans des publicités d'émissions de variétés. Ils participent au *Bye Bye* de fin d'année. Ils s'adonnent à de bien pénibles contorsions prétendument drôles. Et le pire... ça marche, leur cote de popularité augmente. Les animateurs et animatrices des grands *shows* de chaises deviennent les éditorialistes et très certainement les influenceurs des opinions du moment. Faut-il s'en scandaliser?

Pour l'instant, c'est le bordel. Les sondages sonnent. Pour un oui, pour un non. Pas un jour, en effet, sans prise d'opinion. Avec un sens douteux de l'éthique, le récent sondage sur les générations m'a laissé un goût amer. On aurait voulu jeter de l'huile sur le feu entre les générations que l'on ne s'y serait pas pris autrement... sans doute pour préparer les boomers à l'âge de demain. La médiocratie a récupéré tout ça pour stimuler sa cote d'écoute.

Ainsi se forge, jour après jour, la nouvelle pensée universelle, une pensée de l'instant.

Il est fréquent d'entendre dire que les intellectuels n'ont plus voix au chapitre et que, par conséquent, leurs influences ne se font plus adéquatement sentir. Pourtant, il fut un temps où l'on enseignait que l'évolution de la pensée passe par la connaissance et la compréhension non empirique de tout ce qui la compose, mais aussi du débat qu'elle suscite entre les intellectuels, les étudiants, les écrivains, les professeurs, les journalistes d'enquête et d'opinion... bref, avec la présence active et visible de tous ces acteurs-clés.

Au Québec, comme partout ailleurs dans le monde occidental, on semble craindre l'élite intellectuelle.

Dieu merci, la qualité de certains blogues, généralement dirigés par des journalistes très compétents, est tout à fait impressionnante. Un monde à l'envers, puisque ceux-là mêmes qui s'exprimaient, il n'y a pas si longtemps encore, sur les ondes publiques ou dans les pages de grands journaux et magazines d'actualités, ont désormais choisi de le faire, dans l'ombre, sur les sujets les plus importants. Et ils le font sérieusement, démocratiquement en ouvrant les colonnes de leurs blogues à des internautes qui y débattent de façon fort savante et articulée.

Les vrais débats d'idées se jouent désormais ailleurs: en sous-sol.

Jean-Jacques Stréliski est spécialiste en stratégie d'images.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Folle-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Socy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Ducos, Michele Malenfant et Christine Dumais (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et cabaret Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (littérature), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Berube (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Dominique Remy (pupitre), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Amélie Caudrean (secrétaire à la rédaction), Émilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction). La documentation: Gilles Paré et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec). LA PUBLICITÉ: Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bosse, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chretien, Marlene Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Genevieve Pierrat, Chantal Rainville, Martine (directrice), Manon Deroome, Olivier Speidel (Québec), Monique Bherer (Ottawa). LA PUBLICITÉ: Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bosse, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chretien, Marlene Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Genevieve Pierrat, Chantal Rainville, Martine (directrice), Manon Deroome, Olivier Speidel (Québec), Monique Bherer (Ottawa). LA PRODUCTION: Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zaida. INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion). L'ADMINISTRATION: Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Beliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

AMENDES

La frustration commence à se faire sentir chez les restaurateurs

SUITE DE LA PAGE 1

son sac. Elle a appris, depuis, qu'elle aurait dû le faire entre 5h et 8h le matin. A ses yeux, l'amende est disproportionnée par rapport à la faute. «Je ne savais même pas qu'il y avait des heures déterminées pour sortir le recyclage», explique-t-elle.

Désireux de freiner le problème chronique de malpropreté au centre-ville, l'arrondissement de Ville-Marie a adopté, l'an dernier, un règlement sévère à l'égard des contrevenants et, pour être plus persuasif, il a fait passer de trois à treize le nombre d'inspecteurs. Dès lors, fini le temps où l'on recevait un simple avis lors d'une première infraction. A la première faute, les inspecteurs sévissent désormais et les amendes sont plus élevées.

Depuis le 1^{er} juin 2007, 2193 constats d'infraction ont été distribués, soit une récolte potentielle de 851 000 \$ en huit mois. A titre comparatif, 179 constats avaient été dressés pour les 12 mois de l'année 2006. Le dépôt du recyclage en dehors des heures autorisées, qui peut entraîner des amendes allant de 125 \$ à 500 \$ pour un particulier, constitue la faute la plus commune avec 797 constats alors que le dépôt des déchets au mauvais moment a été sanctionné à 526 reprises. Au 3^e rang des infractions: l'absence de cendriers fixes à l'entrée des édifices avec 173 constats dressés.

Le maire de l'arrondissement, Benoit Labonté, se dit satisfait des effets de la nouvelle réglementation, estimant que les changements de comportement sont maintenant tangibles. S'il reconnaît que les amendes sont élevées, il croit que le nombre de récidives, qui s'élève à moins d'une centaine sur plus de 2000 constats, témoigne du virage engagé. «On a aussi vu une évolution assez intéressante dans les huit premiers mois d'application», indique M. Labonté. Les conteneurs derrière les restaurants utilisés de façon inadéquate constituaient, au début, les infractions les plus fréquentes, mais, aujourd'hui, ils ne font même pas partie des trois infractions les plus nombreuses. Ça veut dire que le message est passé.

La frustration commence toutefois à se faire sentir chez les restaurateurs, signale André Poulin, directeur général de Destination centre-ville, un regroupement de gens d'affaires. S'il est favorable à la nouvelle réglementation, il déplore le zèle excessif des inspecteurs. «Comme n'importe quel règlement, si on l'applique à la lettre, ça peut devenir abusif et s'éloigner de l'esprit même du règlement», dit-il.

M. Poulin dit avoir reçu plusieurs plaintes de restaurateurs pris en défaut pour un conteneur non cadenassé lors du passage de l'inspecteur alors que l'endroit était gardé propre. Il se demande s'il est justifié d'imposer des amendes si élevées dans de tels cas. «Une amende de 1000 \$ et plus, c'est significatif pour eux», ajoute-t-il.

M. Poulin entend bien s'adresser à l'arrondissement pour réclamer que l'application du règlement soit faite avec plus de discernement. «Ça serait tellement simple d'aller voir les propriétaires pour leur signaler que, par exemple, leur conteneur n'est pas cadenassé plutôt que de leur réclamer bêtement 1000 \$», croit-il.

Les revenus générés par les constats d'infraction seront versés en totalité dans le fonds d'embellissement de Ville-Marie qui finance notamment la plantation d'arbres et de fleurs, l'enlèvement des graffitis et la conception d'un nouveau mobilier urbain. M. Labonté continue de croire que ce règlement était nécessaire. «Rendu à un certain point, la sensibilisation et le renforcement positif ne fonctionnent plus et les comportements se relâchent», soutient-il.

Reste que sur les 851 000 \$ attendus, seule la somme de 132 000 \$ a été récoltée auprès des fautifs jusqu'à maintenant. A l'arrondissement, on ignore d'ailleurs combien de citoyens ont contesté leur constat devant la Cour municipale.

Yasmina El Jamaï n'entend pas payer sa contravention sans protester et a déjà entrepris les démarches pour la contester en Cour municipale. «Ils prennent de l'argent de nos poches pour payer des inspecteurs qui vont reprendre de l'argent de nos poches. Je trouve ça complètement ahurissant», résume-t-elle.

Le Devoir

MAROIS

SUITE DE LA PAGE 1

dont la première artisanale, à titre de ministre de l'Éducation à l'époque, est Mme Marois.

«A chaque fois qu'un membre ou qu'un groupe débat les ses états d'âme ou ses propositions sur la place publique, on donne, qu'on le veuille ou non, la perpétuelle image d'un parti dans lequel il y a tout le temps de la bisbille. On est toujours dans une sorte de culture de confrontation», a-t-elle affirmé devant les militants.

Le droit à la dissidence est consacré au PQ, a-t-elle avancé, et ce n'est pas le «règne du Je crois ou meurs» qu'elle propose. Mais les débats péquistes doivent dorénavant avoir lieu au sein des instances du parti, a-t-elle martelé, à l'abri du regard des médias jusqu'au conseil national, à tout le moins, où ce sont les propositions retenues par les exécutifs régionaux et l'exécutif national qui seront discutées. Elle cherche à imposer une «discipline de militants exemplaires», selon ses propres termes.

C'est un «appel à l'ordre» qu'a envoyé le chef péquiste «sans acrimonie mais fermement», un rappel à l'ordre qui dépasse la sortie publique de Bernard Landry et consorts sur la réforme scolaire. Cette semaine s'adresse aussi au SPQ libre (Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre), ce club politique dont les porte-parole, Pierre Dubuc et Marc Lavolette, ont signé mercredi une lettre ouverte dans *Le Devoir*.

Le chef péquiste, qui se sent «bien en selle», ne voit pas dans ces sorties publiques qu'elle déplore une remise en question de son leadership. Des critiques,

elle est «capable d'en prendre» et elle en a essayé en 20 ans de vie politique active, a-t-elle rappelé. Mais ces tiraillements sur la place publique, «ce n'est pas bon pour le parti». Ces débats ne font pas progresser l'idée de la souveraineté et n'encouragent pas non plus les électeurs à se rallier au parti. «La seule conséquence, c'est de donner une mauvaise image et surtout une fautive image de notre parti et de beaucoup, beaucoup amuser nos adversaires», estime-t-elle.

Forcée de se prononcer

Au cours des dernières semaines, Pauline Marois a dû commenter les «gestes de souveraineté» préconisés par le président du Conseil de la souveraineté, Gérard Larose, une idée qui a semblé lui plaire et qu'elle a reprise en parlant de «gouvernance nationale». Puis elle a dû rejeter la proposition du SPQ libre d'utiliser la clause dérogatoire afin de contrer les effets du jugement Chaoulli de la Cour suprême sur le système public de santé.

Le chef péquiste a dû également se prononcer contre la proposition du SPQ libre qui réclame une loi sur le référendum. Cette loi permettrait de tenir un référendum d'initiative populaire par l'entremise d'un registre qui, s'il était signé par 10 % des électeurs inscrits, obligerait le gouvernement à tenir un référendum l'année suivante. Il y a quelques années, le chef péquiste a été séduit par cette idée de référendum d'initiative populaire, mais elle l'assimile aujourd'hui à la «mécanique référendaire» maintenant honnie au parti.

Sur la question de la réforme scolaire, Pauline Ma-

rois continue de rejeter toute idée de moratoire et de plaider pour que «des redressements» y soient apportés de façon pressante. La chef péquiste a dit avoir consulté des gens du milieu de l'éducation au cours de la dernière semaine. «Ce qu'on m'a dit, c'est qu'effectivement, le jugement que j'ai porté est le bon», a-t-elle soutenu. «Je suis en bonne compagnie.»

Par ailleurs, cette fameuse réforme a été décriée par plusieurs centaines de manifestants qui ont défilé samedi dans les rues du centre-ville de Montréal, à l'appel de la Coalition Stoppons la réforme et de la Fédération autonome des enseignants.

La coalition estime que les élèves de milieux défavorisés ne sont pas bien servis par la réforme, contrairement à ses objectifs. De plus, les commentaires des professeurs de sixième année et du secondaire laissent croire à la coalition que le Québec n'a jamais formé d'élèves dont la maîtrise des connaissances soit aussi faible.

Elle juge également que le système d'éducation québécois doit revenir à la base et prôner l'enseignement plus systématique du français, des mathématiques et des sciences et ramener les connaissances au cœur de l'enseignement à la place des compétences.

La coalition, qui comprend près de 8000 membres, dont plusieurs enseignants, entend déposer sous peu une pétition signée par plus de 20 000 personnes pour réclamer des changements importants à la réforme.

Le Devoir

Avec la collaboration d'Alexandre Shields

SAN FRANCISCO

«C'est absolument fascinant de voir ce qui se passe cette année»

SUITE DE LA PAGE 1

Dans les rues de la ville, pas une affiche ou un autocollant pro-McCain ou Romney: il n'y en a que pour Clinton et Obama. La lutte est fraternelle, mais serrée. Devant les portes des théâtres où les spectateurs font la queue, des vendeurs de macarons d'Hillary s'activent à l'avant, pendant que des partisans d'Obama distribuent des dépliant à l'arrière.

Sur l'imposant campus de UCB, des étudiants ont installé côte à côte, dans l'allée centrale, des stands d'information pour les candidats. Il tombait une pluie froide jeudi quand *Le Devoir* est passé par là, mais les universitaires s'arrêtaient et signaient les registres. Ici comme dans *The City*, on peut diverger d'opinion sur le choix du candidat, mais il n'y a aucune discussion sur le fait que l'on votera démocrate.

«Ce n'est pas compliqué: tout le monde est d'accord sur les grands enjeux», dit Luke Klipp. Tiré à quatre épingle, ce jeune avocat gai dirige les San Francisco Young Democrats. «Il faut quitter l'Oak, encourager les sources alternatives d'énergie et améliorer le système de santé. Bien sûr. Il n'y a pas de débat là-dessus. Un politicien qui nous répète cela, on le trouve ennuyeux, c'est tout.»

A l'image de l'ancienne prison-forteresse d'Alcatraz — érigée sur une petite île au large de la ville —, San Francisco est un bastion démocrate qui semble totalement imperméable à la pensée républicaine. «Même les San Franciscains conservateurs sont assez libéraux», illustre l'avocate Susan Christian, directrice du très puissant Alice B. Toklas LGBT Democratic Club.

Il existe plus d'une trentaine de clubs démocrates comme celui-là, pour desservir quelque 750 000 citoyens. Les Asiatiques (33 % de la population de San Francisco), les Afro-Américains (7 %), les Irlandais, les jeunes, les gays, les Juifs, les femmes, tout le monde ou presque a son groupe rassemblant une frange de l'électorat progressiste.

Il faut dire que San Francisco a une longue tradition d'accueil (chercheurs d'or, poètes beat, hippies) et d'ouverture qui a façonné l'esprit de la ville. Ces dernières années, c'est beaucoup la communauté homosexuelle, une des plus importantes et influentes aux États-Unis, qui a propagé cette image d'un progressisme général. On estime qu'environ 11 % de la population fait partie du groupe des lesbiennes, gays, bisexuels ou transgenres (LGBT) à San Francisco. Et cette communauté est bien organisée: c'est une force politique majeure dans la ville du Golden Gate.

«C'est clairement le groupe de qui il faut aller cher-

cher le soutien, confirme Charles Henry. Ils ont de l'argent, de l'influence et beaucoup de pouvoir au bout du compte.»

Première femme noire à accéder à la présidence du club Alice B. Toklas, Susan Christian est catégorique: «Si la communauté LGBT est contre un projet à San Francisco, ça va mal pour le politicien», dit-elle depuis un café bruyant du quartier SoMa. Une personne ne pourrait être élue ici sans avoir notre soutien, et encore moins sans soutenir les droits des LGBT.»

Gais à l'écoute

D'autant plus que les homosexuels sont politiquement très engagés. Une vaste étude nationale dévoilée l'été dernier par la firme Community Marketing Inc. indiquait que 92 % des gays et 91 % des lesbiennes inscrits sur les listes électorales ont voté à l'élection présidentielle de 2004. Un taux de participation inégalé dans n'importe quel autre groupe de la population. Selon l'institut de sondage, neuf des 122 millions Américains qui ont voté en 2004 étaient gays.

C'est donc un euphémisme de dire que les campagnes d'Obama et de Clinton ont été suivies de très près par les homosexuels de San Francisco. «C'est absolument fascinant de voir ce qui se passe cette année», note Mme Christian, 45 ans et assistante de la Procureure de la Ville. «Nous avons deux candidats qui sont très ouverts à nos revendications, et qui vont eux-mêmes briser des tabous [première femme ou premier Noir] s'ils sont élus.»

Chez les LGBT, le choix à faire entre Obama et Clinton divise autant qu'ailleurs. Echo général: l'un et l'autre plaisent, et le gagnant aura le soutien de l'entière communauté pour la présidentielle. «J'aimais beaucoup John Edwards, dit Susan Christian, mais je vais voter Obama. Sauf que si Clinton gagne, je l'appuierai avec tout mon cœur.»

Dans le dernier numéro de l'hebdomadaire *Bay Area Reporter* (BAR), journal de San Francisco destiné aux homosexuels, l'équipe éditoriale témoigne de la difficulté de trancher. «Les deux candidats offrent des positions similaires sur les enjeux des LGBT», écrit le journal pour justifier sa décision de ne pas appuyer un candidat plus qu'un autre.

On souligne notamment leur intention d'assouplir certaines dispositions du Defense of Marriage Act (votée par Bill Clinton en 1996, la loi concerne la non-reconnaissance des mariages entre conjoints de même sexe), puis leur soutien à l'union civile. Un dossier controversé dans la ville qui a ouvert les portes de son spectaculaire hôtel de ville en 2004 pour célé-

brer les mariages de quelque 4000 couples homosexuels.

Susan Christian se dit convaincue que le vote de la communauté gaie sera parfaitement partagé entre les deux candidats. C'est entre autres pour cela que son organisation a aussi préféré ne pas appuyer officiellement de candidat. «Nous allons voir des Noirs gays qui vont voter pour Clinton, des lesbiennes blanches pour Obama, et c'est très bien ainsi.»

Dans le quartier gai de San Francisco, les conversations aux tables des cafés renvoient cette perception: parfois, c'est Hillary, autrement, c'est Obama. Impossible de dégager un vainqueur à l'avance. «Les deux plaisent, c'est tout», dit le propriétaire d'un café. C'est vrai, lui répond un de ses clients: «Pour autant que tu parles d'Obama ou de Clinton, pas de McCain ou de Romney...»

Vote hâtif

À l'échelle de l'État non plus, l'orientation du vote n'est pas très claire. Les derniers sondages donnent John McCain (républicain) et Hillary Clinton en avance, mais rien n'est joué, avertissent les experts, qui surveilleront attentivement le vote hispanique demain. D'ailleurs, hier, un nouveau sondage donnait plutôt Romney et Obama en avance...

«Obama a certainement resserré l'écart dans les dernières semaines», indique Henry Brady, professeur de science politique à UCB et directeur du UC DATA/Survey Research Center. L'appui d'Edward Kennedy pourrait lui donner une poussée supplémentaire et lui permettre de vraiment «chauffer» Clinton.

C'est la première fois que la Californie vote si tôt dans le processus des primaires. Auparavant, la sixième puissance économique mondiale votait en mars ou en juin, alors que l'issue des courses était souvent déjà scellée. Mais, l'an dernier, le «gouverneur» Arnold Schwarzenegger a tapé du poing sur la table et a décidé que l'État devait jouer un rôle de premier plan dans le choix des candidats à la présidentielle. C'est pourquoi le Golden State votera demain, au plus fort de la course.

«C'était ridicule», s'exclame Henry Brady. «Nous avons toujours eu l'impression de voter dans le vide. Cette année, on vient de rétablir le poids de l'État.» Et quel poids: la Californie enverra 441 délégués démocrates et 173 républicains aux conventions nationales de cet été. Des délégués qui pourraient peser lourd dans la balance d'une lutte serrée.

Le Devoir

RÉCESSION Le domaine des prédictions économiques est florissant

SUITE DE LA PAGE 1

note Alain Paquet avec un sourire. Mais cela demeure une définition «approximative, pas fautive, mais pas tout à fait complète». Bonne pour un point de presse impromptu, un *scrum*, souligne-t-il, assis dans son bureau de l'hôtel du Parlement à Québec.

Il faut aller plus loin. Alain Paquet, qui habituellement parle vite, escamote des mots tellement il semble pressé de livrer le fond de sa pensée, se met à dicter, sur un ton légèrement professoral: «Au fond, il faudrait parler d'un déclin ou d'une baisse significative de l'activité économique, dans l'ensemble de l'économie, qui dure plus de quelques mois.» L'expression «deux trimestres» est commode. Mais trop tranchante pour les situations économiques. Aussi, pour bien déterminer s'il y a récession ou non, ce n'est pas seulement le PIB réel qu'il faut observer, mais aussi le revenu réel, l'emploi, la production industrielle, les ventes de gros et de détail.

Reel? Comme dans «PIB réel». Y a-t-il des PIB irréels? Non, on désigne par PIB «réel», celui qui a été ajusté à l'inflation. On comprend donc pourquoi les économistes, même assistés des meilleurs ordinateurs, ne sont pas en mesure de déclarer un jour donné si un pays se trouve en récession. Les chiffres récents sont en retard sur la réalité, toujours incomplets. A prendre avec circonspection. On peut certes se baser sur des estimations préliminaires, «mais, par

la suite, il y a des révisions sur un trimestre, deux trimestres, trois trimestres», souligne M. Paquet. Parfois, on révisé les chiffres jusqu'à un an après les faits. Si bien qu'en 2002, aux États-Unis, on a dû remettre en question un diagnostic de récession qui avait été fait pour l'année précédente, puisque les données révisées indiquaient qu'il n'y avait plus qu'un trimestre sur trois déclarés décroissants qui l'était vraiment.

Récession, dépression

Aux États-Unis, on ne badine pas avec la notion de récession. C'est au National Bureau of Economic Research (NBER) de déterminer, officiellement, si oui ou non il y en a eu une. Fondé en 1920, le NBER a publié ses premières datations du cycle économique en... 1929, en pleine dépression! (Oh, voilà un autre concept! Pourquoi pas récession? «On m'a dit que je ne pouvais pas utiliser le mot dépression», a un jour déclaré l'ancien président américain Ronald Reagan. «Je vais vous en donner la définition. Une récession, c'est quand votre voisin a perdu son emploi et une dépression, c'est quand vous perdez le vôtre.» En fait, c'est, ici aussi, plus complexe, note Alain Paquet. On parle de «dépression» quand une récession se double d'une crise financière grave. «En 1929, les banques américaines sont très affectées. Plusieurs ferment leurs portes.»

Aux États-Unis, donc, la définition est officielle. C'est le NBER qui tranche (et depuis 1961, sa datation

est reconnue comme officielle). Ce n'est pas le cas au Canada. Faudrait-il importer cette façon de faire? Non, croit M. Paquet, il n'est pas nécessaire de bureaucratiser l'affaire. «Statistique Canada, les chercheurs peuvent le faire, moi-même comme chercheur, comme économiste, je l'avais fait en 1995.» Le résultat: en appliquant la «méthode de Stock et Watson», M. Paquet et ses collègues Yvon Fauvel et Luc Bergeron ont déterminé que le Canada a été en récession de janvier 1975 à mars 1975; de mai 1980 à juin 1980; d'août 1981 à novembre 1982; et, la dernière récession en date, d'avril 1990 à mars 1991. Depuis, ça croît.

Prophétie autoréalisatrice?

L'économie est une affaire de confiance, et les attentes face à l'avenir toujours incertain y jouent un rôle crucial. Et le domaine des prédictions économiques est florissant. Or, les économistes ne sont pas «des diseurs de bonne aventure, on n'a pas une boule de cristal. Notre rôle, c'est de comprendre ce qui se passe, de comprendre les causalités, ce qui peut amener une situation d'urgence, une situation préoccupante», répond M. Paquet, qui appartient à l'école de la «nouvelle macro-économie classique».

Certains, comme l'ancien p.d.g. de la Société des alcools Gaëtan Frigon, croient que la récession, c'est «dans la tête». C'est une prophétie autoréalisatrice: plus on en parle, plus on la fait advenir. «Il ne se passe

pas une journée [...] sans que quelqu'un «en autorité» évoque la possibilité d'une récession, ou sans qu'un analyste chevronné fasse de même», écrivait-il dans *La Presse* la semaine dernière. Cette façon de «faire peur au monde», c'est la meilleure recette pour «créer une récession de toutes pièces». Entreprises et consommateurs devraient donc se faire un devoir de faire comme si tout allait bien.

Alain Paquet croit qu'il faut «faire attention» à ce type d'explication. Bien sûr, si la confiance des investisseurs et des consommateurs est ébranlée, «évidemment, ça peut affecter l'ampleur d'un effet ou la rapidité d'un effet», dit celui qui a été au conseil d'administration de l'Association des consommateurs du Québec de 1990 à 1997. Il peut y avoir ce que les spécialistes qualifient de «substitution intertemporelle», c'est-à-dire que vous allez reporter à plus tard l'achat d'une auto ou d'un cinéma maison. Mais il y a une «réalité économique». Le politicien qui refuse de dire si oui ou non «on est en récession» le fait non pas parce qu'il veut éviter de la provoquer par ses seules paroles, mais bien plutôt parce qu'il «n'a pas les données pour répondre». C'est ce qui expliquerait la «nervosité qu'on observe actuellement chez les hommes et les femmes politiques». Ils sentent quelque chose qu'ils ne peuvent nier ou confirmer. Ça peut peut-être expliquer certaines colères.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390